CENTRAIDER

coopération internationale et solidarité

DOSSIER

EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS

Quel accès aux services essentiels ?

AÏSSA MAÏGA
Marcher sur l'eau : un documentaire nécessaire

INFOGRAPHIE
L'accès aux services essentiels dans le monde

TÉMOIGNAGES
en Centre-Val de Loire

novembre 2022 51

SOMMAIRE

Marcher sur l'eau : un documentaire nécessaire

Portrait

P.10

Eau, énergie, déchets : quel accès aux services essentiels ?

Dossier

P.12

L'accès aux services essentiels dans le monde

Infographie

P.30

TÉMOIGNAGES en Centre-Val de Loire

P.32

REVUE DU RÉSEAU N°51 - EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS : QUEL ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS ?
Comité de rédaction Centraider • **Contributeurs** Charlotte Bonhomme, Eric Chalmain, Claudia Cirelli, Frédéric David, Alain Dubost, Électriciens Sans Frontières, Bénédicte Florin, Hervé Gilliard, GK-Savar, Pierre-Marie Grondin, Association Kassoumaï 28, Aïssa Maïga, Enzo Rossi, Enzo Santoromito, Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire • **Crédits photographiques** Merci aux contributeurs de cette revue pour leurs photographies, Licence Creative Commons Flick'r, Freepik.com, Pixabay.com, Unsplash.com, Shutterstock.com • **Elaboration de la revue** Equipe de Centraider • **Coordination et création graphique** Guillaume Guetreau • **Visuel de couverture** unsplash.com / Guillaume Guetreau - Centraider • **Directeur de publication** Renaud Mettre • **Imprimeur** Imprimerie • **ISSN** : 2270-8377
• **Contact** Guillaume Guetreau, chargé de communication / guillaume.guetreau@centraider.org / contact@centraider.org • **CENTRAIDER** est une association loi 1901 soutenue par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat français • www.centraider.org

ÉDITO

Si les problématiques de manque d'eau sont à présent récurrentes chaque été, l'année 2022 aura marquée un record de sécheresse ayant des conséquences sur la faune, la flore, l'agriculture et à présent sur la qualité de vie et la santé des Français. Depuis plusieurs semaines, ce sont les problématiques énergétiques auxquels sont confrontées l'ensemble des Européens. La gestion des déchets, leur coût mais aussi les dépenses énergétiques qu'elle entraîne sont également au cœur des politiques publiques territoriales.
Les acteurs de la coopération et la solidarité internationale – ONG, chercheurs, Nations Unies, collectivités, etc. - interpellent depuis des décennies la communauté internationale sur la nécessité de favoriser l'accès et d'améliorer la qualité des services essentiels, l'eau, l'énergie, les déchets, en faveur des populations les plus défavorisées. Des progrès peuvent être mis en avant depuis 2015 avec l'adoption des Objectifs du développement durable (ODD) mais les défis restent énormes en particulier dans les pays à faible revenus. La question de l'accès aux services essentiels est au cœur du numéro 51 de la revue de Centraider. Différentes facettes y sont abordées comme la nécessaire implication des habitants à la conception et la mise en œuvre des services de gestion avec la contribution de Frédéric David du Gret. Ce sont également différentes initiatives menées par des acteurs régionaux qui y sont présentées.

Les possibilités de synergies entre ces trois secteurs ont souvent été négligées. Des organismes distincts élaborent des politiques, des plans d'investissement et font des choix de développement pour les différents secteurs, avec peu ou pas de réflexion intersectorielle. Or, en concevant des articulations entre les secteurs, nous aurons de meilleures chances de réaliser les ODD et les objectifs de l'accord de Paris. Le réseau pS-Eau présente dans ce numéro le projet mené depuis 2021 impliquant Centraider, quatre autres réseaux régionaux et les principaux réseaux thématiques favorisant des politiques publiques et des actions intersectorielles.

L'année 2022 percute chacune et chacun et étend l'inquiétude à l'ensemble des populations mondiales sur les problèmes de ressources en eau, d'énergie et de gestion des déchets.

Les pays à faible revenus sont confrontés à de sérieuses difficultés de financement dans chaque secteur, à un endettement extérieur croissant, et à des arbitrages difficiles pour l'affectation de ressources budgétaires limitées. Les collectivités françaises disposent d'un levier financier inédit, les dispositifs 1%. Ces dispositifs, à travers un principe de solidarité des collectivités, syndicats, habitants, contribuent à soutenir des partenaires étrangers dans leurs efforts. Le réseau Amorce expose ces dispositifs et le plaidoyer mené pour une plus grande appropriation des 1%.

L'année 2022 percute chacune et chacun et étend l'inquiétude à l'ensemble des populations mondiales sur les problèmes de ressources en eau, d'énergie et de gestion des déchets. J'espère que la lecture de ce numéro vous permettra de mieux en saisir les enjeux et vous inspirera de nouvelles actions.

Renaud Mettre> Président de Centraider

LE CENTRE INTERNATIONAL DE JEUNESSE EST OFFICIELLEMENT OUVERT

L'antenne de Centraider à Orléans a déménagé depuis un an dans un nouveau lieu toujours en plein centre-ville de la capitale régionale. Située non loin de la cathédrale, l'antenne orléanaise occupe désormais une partie des bureaux du second étage du Centre International de Jeunesse (CIJ) au 48 rue du Bourdon Blanc.

Plus qu'un batiment, le CIJ est un consortium né sous l'impulsion du Centre Régional d'Information Jeunesse. Le CIJ est un tiers-lieu de compétences qui se destine à accompagner le public jeune dans ses parcours aussi variés qu'ils soient. Le CIJ est une porte d'entrée pour les thématiques de l'Europe et l'international, l'engagement volontaires jeunes ou encore de l'apprentissage et de la formation. Ce nouveau lieu a été inauguré le jeudi 13 octobre dernier avec la présence du Conseil Régional Centre-Val de Loire et de la Ville d'Orléans. Le consortium est animé par toutes les structures qui y siègent : le Centre Régional d'Information Jeunesse, Canolys, Centraider, les Compagnons bâtisseurs, Concordia, l'Union française des centres de vacances et l'association Défi.

Pour François Bonneau, Président du Conseil régional Centre Val de Loire : « il s'agit d'un lieu unique, en cœur de ville et qui va permettre de développer les échanges entre jeunes européens. Des jeunes qui sont le monde de demain.»

Quentin Defossez, adjoint à la jeunesse et ville numérique à la Ville d'Orléans, est persuadé « que ce lieu deviendra une référence, de par la richesse des échanges et des rencontres entre jeunes mais également par la qualité des intervenants qui sont parfois d'anciens apprentis ».

> ***Il s'agit d'un lieu unique, en cœur de ville et qui va permettre de développer les échanges entre jeunes européens. Des jeunes qui sont le monde de demain.***

LES LAURÉATS DE LA PREMIÈRE SESSION 2022 DU DISPOSITIF RECITAL-ODD

Porté depuis 2020 par la Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA), RECITAL-ODD est financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Il est mis en œuvre par 12 RRMA dont Centraider et un réseau départemental. Ce programme a pour finalité de mobiliser les territoires et les acteurs de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) dans leur diversité et leurs complémentarités afin de renforcer l'engagement des citoyens en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Le dispositif d'accompagnement RECITAL-ODD en région Centre-Val de Loire a pour objectif de renforcer les initiatives des associations de la région engagés en faveur des ODD et leur capacité à organiser la sensibilisation et la mobilisation des citoyens sur les enjeux d'un monde plus solidaire et plus durable. Ainsi, ce dispositif permet aux porteurs de projets d'être soutenus financièrement tout en bénéficiant d'un accompagnement. Les associations lauréates de la première session 2022 sont A.S.I.E (Association Solidarité Internationale et Education) avec leur projet Prom«EAU»tion et Équité ALIMENTAIRE qui vise à sensibiliser les étudiants du Lycée agricole Franz Stock aux objectifs de développement durable, à la ressource en eau, et à l'équité alimentaire ici et ailleurs; et l'association Europe en Berry Touraine avec le projet «Prévenir l'avenir» dont l'objectif est de favoriser une rencontre interculturelle en région Centre-Val de Loire de 61 jeunes de 4 pays (Italie – Portugal – Roumanie – France) autour du vivre-ensemble et des objectifs de développement durable. Les deux associations bénéficient ainsi d'un accompagnement individuel, de formations spécifiques et d'un soutien financier à hauteur de 5.000€ chacune.

La deuxième période de dépôt pour RECITAL, ouvert depuis le 7 novembre, s'est clôturé le 9 décembre dernier. En 2023, la première période de dépôt s'étendra du 06 mars au 07 avril 2023.

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif et les projets accompagnés sur centraider.org

CENTRAIDER DE RETOUR À TERRES DU SON

Du 8 au 10 juillet s'est tenue l'édition 2022 du festival Terres Du Son, et pour cette occasion CENTRAIDER a animé un stand au cœur de l'éco-village du festival.

Assanie et Katia étaient présentes pour sensibiliser les festivaliers aux Objectifs de Développement Durable. Durant les trois jours de festival près de 400 personnes ont pu participer aux différentes animations proposées et ont eu l'opportunité d'en apprendre davantage sur les ODD, grâce au molkky des ODD, un jeu de pêche aux canards et à la roue des ODD. Ce jeu consiste à répondre à des séries de questions sous forme de quizz avec à la clé des petites récompenses telles que des cartes postales, différents goodies ou encore des Golden DD qui permettaient aux festivaliers de gagner de nombreux cadeaux tels que des t-shirt, ou des pass VIP pour l'édition 2023 du festival.

Les animations proposées par CENTRAIDER ont permis de créer des rencontres conviviales et enrichissantes entre tous les publics du festival.

VIE DU RÉSEAU

LES RÉSEAUX RÉGIONAUX SE RENCONTRENT À NOUVEAU À ORLÉANS POUR LEURS 1ÈRES ASSISES NATIONALES

> ***Les réflexions et les débats se sont ainsi portés sur les enjeux d'une coopération et d'une solidarité internationales à l'échelle des territoires [...]***

Les liens profonds entre réseaux régionaux et territoires

Les réseaux régionaux multi-acteurs se sont réunis avec leurs partenaires le jeudi 29 septembre à Orléans à l'occasion des 1ère Assises de la Conférence Inter-régionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA). Les réflexions et les débats se sont ainsi portés sur les enjeux d'une coopération et d'une solidarité internationales à l'échelle des territoires, et plus spécifiquement la place et le rôle des territoires dans la coopération et la solidarité internationales.

En effet, les réseaux réunis ont résolument réaffirmé le caractère territorial et multi-acteurs de leurs activités.

- Une logique de réseau qui, comme cela a été discuté lors d'une première table ronde, permet d'abord une plus grande reconnaissance de la multitude des acteurs mais aussi une meilleure concertation.
- Une logique de réseau qui s'exprime, par essence, différemment selon les territoires comme illustré sur une deuxième table ronde.
- Mais une logique de réseau qui demande un travail d'articulation avec nos partenaires nationaux qui doit se faire dans le respect de cette diversité.

La diversité des RRMA présents en France métropole et en Outre-mer est l'essence même de leurs forces. Les liens qu'ils tissent chaque jour est notamment un des dénominateurs communs identifiés. Les RRMA animent leur territoire, accompagnent les projets, mettent en réseau les différents acteurs de la coopération et de la solidarité internationale (CSI), travaillent sur les questions de jeunesse, de mobilité, d'éducation à la citoyenneté, d'environnemental, d'économie sociale et solidaire (ESS), de migration... Les RRMA sont à la fois des acteurs de l'aide au développement, de l'éducation populaire, de la coopération décentralisée qui s'expriment en fonction de leur territoire.

Un territoire qui évolue dans un contexte en mutation. Il doit répondre à des défis non plus internationaux mais planétaires intègrent désormais des enjeux partagés et qui vont au-delà de la solidarité internationale tels que l'environnement, la jeunesse ou encore l'économie sociale et solidaire.

Enfin, alors même que l'Agenda 2030 et l'augmentation de l'Aide Publique au Développement peine à se traduire dans les programmes d'actions, notamment à l'échelle des territoires, un soubresaut du vieux monde est aux portes de l'Europe : La guerre en Ukraine. Celle-ci comme les crises sahéliennes, lybiennes ou syriennes, ou encore les crises énergétiques, alimentaires, climatiques et bien sûr sanitaires éprouvent les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales.

Dans ce contexte, les territoires prennent (et doivent prendre) leur part. Face aux enjeux de la mondialisation et des crises actuelles, les réseaux régionaux se réinventent en continu.

Les RRMA, regroupés à la Conférence Inter-régionale des RRMA (CIRRMA), sont forts de :

- Près de 100 salariés
- Présents sur plus d'une vingtaine d'antennes régionales
- Plus de 180 collectivités membres
- Plus de 130 jours de formation proposés aux acteurs des territoires
- Plus de 500 000 € de fonds territoriaux à destination des actions d'éducation.

Les RRMA et leurs partenaires (techniques et financiers) ont ainsi pu échanger au cours de deux tables-rondes sur ces enjeux. Les discussions ont permis d'établir la déclaration d'Orléans où les 12 RRMA appellent à renforcer les synergies des forces des territoires « ici et là-bas ».

Des échanges techniques prolongés pendant 2 jours

Ce temps de rencontre inter-réseaux s'est poursuivi avec les Rencontres Techniques pendant 2 jours où les salariés et administrateurs des réseaux ont travaillé à l'amélioration de leurs pratiques. Que ce soit sur l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale (ECSI), les questions d'observatoire en région, la mobilité des jeunes ou encore la communication, ces ateliers ont permis également la relance de dynamiques entre réseaux, malmenés depuis 2 ans de crise sanitaire, par notamment la création de groupes de travail se réunissant tout au long de l'année pour avancer sur des sujets communs. Plus que jamais et par essence, les réseaux régionaux savent que seuls on va plus vite mais ensemble nous pouvons aller plus loin.

> ***Le territoire doit répondre à des défis non plus internationaux mais planétaires [...]***

VIE DU RÉSEAU

RETOUR SUR LE SÉMINAIRE « LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LES PAYS DU SAHEL, UN LEVIER POUR FAVORISER UNE CULTURE DE LA PAIX »

Les pays francophones du Sahel forment, malgré leurs différences, une vaste zone dont l'unité réside dans le partage de défis similaires, notamment démographiques, sécuritaires et migratoires. Les pays du Sahel sont en effet confrontés à des menaces sécuritaires complexes, protéiformes, et transnationales et en outre, font face à des conflits internes et transfrontaliers. Ces crises multiformes entraînent des déplacements forcés et des formes de violence de toutes sortes, qui ont un impact sur la vie des populations et accentuent les inégalités. Ce contexte de crise et d'insécurité a, au fur et à mesure, affaibli les relations de coopération entre collectivités, en rendant plus difficile les échanges entre élus de la région Centre-Val de Loire et leurs partenaires, et les possibilités de se projeter mutuellement dans un partenariat durable.

Le projet « Coopérer en contexte de crise : Démarche multi-acteurs pour favoriser les conditions d'une paix durable en faveur des sociétés civiles au Sahel » coordonné par Centraider vise à renforcer les partenariats entre acteurs français et sahéliens. Il se décline en 3 objectifs :

- Développer des projets de coopération contribuant à une culture de la paix auprès des collectivités des pays de la zone Sahel
- Renforcer la gouvernance des partenariats de coopération décentralisée
- Sensibiliser les élus et les populations des collectivités partenaires aux actions de coopération internationale contribuant à la culture de la paix

Les pays francophones du Sahel forment, malgré leurs différences, une vaste zone dont l'unité réside dans le partage de défis similaires[...]

A travers ce projet mutualisé soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Région Centre-Val de Loire, ce sont 6 collectivités territoriales de la région (Saint-Jean-de-la-Ruelle, Châteauroux, Rivière, Argenton-sur-Creuse et Ballan-Miré avec Joué-lès-Tours), 5 partenaires associatifs (comités de jumelage, association Toubous du Sahara) des collectivités françaises et 5 collectivités du Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger qui agissent conjointement à la fois en région Centre-Val de Loire et auprès des collectivités partenaires (Niantjila au Mali, Bittou et Tenkodogo au Burkina Faso, N'Guigmi au Niger et Tokomadji en Mauritanie).

Un séminaire en région Centre-Val de Loire s'est tenu en juillet 2022 réunissant l'ensemble des partenaires. Ce sont ainsi près d'une quarantaine de participants originaires de 5 pays qui pendant 3 jours, ont à la fois renforcé leurs liens, échangé entre acteurs vivant des situations similaires et rencontré des acteurs de la région (CERCIL, Vergnet hydro, réseau des porte-voix). Le séminaire s'est achevé par une table-ronde sur le thème de l'agroécologie qui a réuni une cinquantaine de participants.

Vous pouvez retrouver les expériences de ces coopérations à travers l'exposition circulant dans les collectivités de la région. Les prochaines dates :

- à Argenton-sur-Creuse (Indre) du 06 au 15 janvier 2023, de 14h à 18h, à Le Rabois - Centre d'Art Contemporain.
- à Châteauroux (Indre) du 16 au 31 janvier 2023 à la médiathèque Equinoxe. Lundi/Jeudi/Vendredi de 14h à 18h et Mardi/Mercredi/Samedi de 10h à 18h. Fermé le dimanche.

Retrouvez les actes du séminaire sur centraider.org

INTERVIEW

Photos :
Bonne Pioche /
Echo-Studio

AÏSSA MAÏGA

MARCHER SUR L'EAU : UN DOCUMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sorti le 10 novembre 2021, « Marcher sur l'Eau », le deuxième documentaire réalisé par Aïssa Maïga avait fait entendre sa voix lors de sa présentation au Festival de Cannes 2021 et de sa sortie en salle.

Un film aux images magnifiées et sans misérabilisme qui plonge dans le quotidien du village de Tatiste au Niger subissant, comme beaucoup d'autres, les répercussions du changement climatique.

Guy Lagache, journaliste, est à l'initiative du film avec l'idée d'aborder les effets du changement climatique en Afrique de l'Ouest. Les sociétés de production Bonne pioche et Echo Studio ont poursuivi le projet et proposé à Aïssa Maïga de le réaliser après son documentaire «Regard noir».

L'actrice s'est fait connaître auprès du grand public notamment grâce au rôle de Kassia dans « Les Poupées Russes » de Cédric Klapisch. Elle est aussi engagée aux côtés de plusieurs ONG africaines et milite pour la diversité au cinéma. La réalisation du film revêt un aspect tout personnel en raison de ses liens avec le Sahel : « Il y a donc eu un élan intime reposant sur mon histoire personnelle, un élan artistique en tant que jeune réalisatrice, et un élan citoyen lié à ma conscience écologique. Avoir l'occasion, en tant que citoyenne, de donner à voir aux réalités dans lesquelles l'impact du réchauffement climatique se fait sentir dans le quotidien des gens, c'était une opportunité incroyable ».

Le film suit Houlaye, une jeune fille de 14 ans, habitant à Tatiste, un village situé à 15 heures de route de Niamey. Elle marche plusieurs kilomètres tous les jours pour aller puiser l'eau, essentielle à la vie du village. Comme pour beaucoup d'autres, cette tâche quotidienne les empêche, entre autres, d'être assidus à l'école. L'absence d'eau pousse également les adultes à quitter leur famille chaque année pour aller chercher au-delà des frontières les ressources nécessaires à leur survie. Pourtant, cette région recouvre dans son sous-sol un lac aquifère de plusieurs milliers de kilomètres carrés. La solution : un forage qui permettrait de rendre le quotidien un peu plus supportable.

Aïssa Maïga, se questionnant sur sa légitimité à conduire un tel projet, a fait en sorte de trouver l'équilibre scénaristique entre documentaire et narration. La technique du story-telling, ou comment s'identifier aux personnages d'une histoire, s'immisce désormais dans les productions documentaires à l'image d'« Une vérité qui dérange » avec Al Gore ou encore de « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent. « Pour moi, la fiction offre une narration, une dramaturgie. Je n'ai pas la prétention d'avoir inventé quelque chose avec ce mode narratif, mais il m'a permis de retranscrire mes émotions tout en étant loin de Tatiste. Nous avons fait 5 allers-retours en un an, en restant à chaque fois une dizaine de jours sur place. En mélangeant les petites scènes coupées et les témoignages des habitants, j'ai eu la sensation d'imprimer mon regard sur cette réalité, tout en lui restant fidèle. »

Sans ton moralisateur, le documentaire évoque les conséquences sociales du changement climatiques : « Entendre la génération des parents ou grands-parents d'Houlaye raconter leur enfance, c'est mesurer le fossé qui sépare l'éducation qu'ils ont reçu, les moyens dont leur famille disposait, et ce à quoi les enfants d'aujourd'hui sont exposés. Ce sont des gens qui, sauf accident, n'ont jamais connu le dénuement, vivaient confortablement, et ont eu une enfance bien plus facile que leurs propres enfants. Quand Houlaye dit qu'elle veut être fonctionnaire, c'est parce qu'elle a bien compris que le nomadisme était terminé, que la survie aujourd'hui passe par le fait de se sédentariser, à travers l'école et la formation professionnelle ». Désormais, le socle familial s'en trouve bousculé.

Le film, par bien des aspects, entre dès lors en résonnance avec cette urgence qui nous concerne toutes et tous. L'optimisme, la poésie et l'empathie qui se dégagent du long-métrage nous permettent d'espérer et incitent à réfléchir aux nombreuses actions à mener. A ce titre, des rencontres ont été organisées cette année autour du documentaire dans le cadre du Festival des Solidarités en région Centre-Val de Loire.

> ***Un film aux images magnifiées et sans misérabilisme qui plonge dans le quotidien du village de Tatiste au Niger subissant, comme beaucoup d'autres, les répercussions du changement climatique.***

DOSSIER

EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS : QUEL ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS ?

Photo : Alamy

DOSSIER

Photo :
pS-Eau

FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

Pierre-Marie Grondin > Directeur de Programme Solidarité - Eau (pS-Eau)

Les services essentiels de quoi parle-t-on ?

Il s'agit des services d'intérêt général qui permettent à toutes et tous d'accéder à un bien universel ou de satisfaire un besoin permettant de vivre dans des conditions dignes et salubres. On qualifie de services essentiels l'accès à l'eau, à l'énergie et la gestion des déchets.

Qu'est-ce qu'un projet de coopération internationale d'accès aux services essentiels ?

Il s'agit d'un projet de coopération internationale dont l'objet est de permettre l'accès de tous les habitantes et habitants d'un territoire aux services essentiels : l'eau, l'énergie et la gestion des déchets. Ces projets visent à développer une offre intégrée de services essentiels qui répondent globalement aux besoins et attentes des populations.

L'accès aux services essentiels : quels enjeux ?

Dans les pays à faibles revenus, et particulièrement en Afrique sub-saharienne, le niveau de mise en œuvre actuel des services essentiels ne répond pas aux besoins de l'ensemble de la population, et constitue un frein majeur à l'amélioration des conditions de vie et de la santé dans les zones les plus vulnérables (milieu rural, petites villes et périphéries urbaines en particulier). Les cibles des objectifs de développement durable (ODD) mettent clairement en évidence l'ampleur du défi qui reste à relever et l'importance de travailler de manière holistique et intégrée. Les besoins en services essentiels sont en effet le plus souvent concomitants (le manque d'accès à l'eau se superpose souvent à une absence de gestion des déchets et à un manque d'accès à l'électricité) tandis qu'il existe des interdépendances évidentes entre ces trois domaines (pollution des nappes phréatiques, pompage solaire de l'eau…).

Les services eau, déchets, énergie : quelles interrelations ?

Il est difficile d'assurer des conditions de vie dignes si l'un de ces trois services n'est pas assuré et c'est d'ailleurs le sens de l'Agenda 2030 qui promeut une vision intégrée du développement. Par ailleurs, il existe de fortes interdépendances entre les secteurs considérés : l'accès à l'énergie est un facteur clé pour pérenniser l'accès à l'eau potable, l'assainissement liquide dans les petites et grandes agglomérations ne peut se concevoir sans agir sur la problématique des déchets solides et la valorisation des déchets est une source d'énergie renouvelable et un enjeu écologique majeur.

Quels leviers de financements ?

En France, de nombreux acteurs étatiques et non étatiques se mobilisent

> ***Les besoins sont souvent concomitants : au manque d'accès à l'électricité se superpose souvent le manque d'accès à l'eau ou le manque de gestion des déchets.***

pour remédier à cette situation en accompagnant leurs partenaires des pays à faibles revenus, via des actions locales de coopération. Désormais encadrée par la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014, l'action extérieure des collectivités permet d'établir des liens de coopération de territoire à territoire et de mobiliser l'expertise et les moyens des collectivités territoriales françaises autour d'enjeux globaux tels que la lutte contre le changement climatique ou l'accès à des conditions de vie dignes nécessitant une action ancrée localement. Parmi les différents outils à leur disposition pour mettre en œuvre leurs actions extérieures, les collectivités territoriales peuvent mobiliser plusieurs dispositifs spécifiques dans le domaine des services de base: le 1 % Eau (depuis 2005), le 1 % Énergie (depuis 2006) et le 1 % Déchets (depuis 2014). Si chacun de ces dispositifs dispose de règles spécifiques, ils ont une philosophie commune : créer des mécanismes de financement solidaire entre usagers des services essentiels en permettant aux collectivités françaises de consacrer jusqu'à 1 % des recettes liées à la mise en œuvre du service localement à des actions internationales.

Quelle place pour les projets ruraux ou les petites communautés urbaines ?

Les habitantes et habitants des zones rurales, de petites villes ou des périphéries urbaines des pays à faibles revenus sont particulièrement concernés par le manque d'accès aux services essentiels, et encore plus lorsqu'ils appartiennent à des groupes marginalisés. Or, garantir des conditions de vie et de santé dignes conditionne tout processus de développement souhaitant apporter un changement positif pour les populations locales.

Focus sur le projet 3 x 1% solidaires

Pour répondre au défi de l'accès aux services essentiels, l'aide publique au développement et plus particulièrement la coopération décentralisée jouent un rôle crucial. A ce titre, les collectivités territoriales françaises ont la possibilité de mobiliser trois dispositifs particuliers : le 1% Eau, le 1% Déchets et le 1% Énergie, chacun disposant de ses règles propres. Ces dispositifs bénéficient du soutien organisé de collectifs thématiques de la société civile (le pS-Eau pour l'eau et l'assainissement, AMORCE pour les déchets et le réseau CICLE pour l'énergie) qui s'appuient sur les contacts de proximité développés par les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) dont Centraider en région Centre-Val de Loire.

Cependant, la spécificité des dispositifs entraîne un cloisonnement des actrices et acteurs entre ces trois domaines des services essentiels et des interventions peu concertées entre thématiques. Cette situation peut nuire à la qualité des projets et limiter le niveau de mobilisation conjointe des trois dispositifs 1% et donc la capacité des collectivités territoriales à contribuer à la réalisation des ODD. Il existe aujourd'hui de fortes différences entre les niveaux de mobilisation : si la majorité des collectivités actives en matière de coopération décentralisée mobilisent le 1% Eau, c'est beaucoup moins le cas pour le 1% déchets (plus récent) et encore moins pour le 1% Energie (secteur structuré différemment moins favorable à l'application du dispositif). C'est pourquoi, depuis mai 2021, le pS-Eau, Amorce, le réseau CICLE et la conférence inter-régionale des RRMA (CIRRMA) ont entamé un programme de rapprochement pour mieux articuler leurs actions. Il s'agit d'un projet pilote, destiné à initier une dynamique de travail pluri-actrices et pluri-acteurs dans le cadre d'un consortium pour mettre en œuvre une approche nouvelle des services essentiels en les abordant de manière intégrée.

> ***Pour répondre au défi de l'accès aux services essentiels, l'aide publique au développement et plus particulièrement la coopération décentralisée jouent un rôle crucial.***

Un travail de collecte de données à plusieurs mains !

Dans le cadre du projet 1% solidaires, porté par le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) en partenariat avec les réseaux CICLE, AMORCE, et 5 Réseaux Régionaux Multi Acteurs (RRMA), dont Centraider, l'un des enjeux clefs est d'avoir une connaissance commune des attentes et besoins des collectivités territoriales françaises. Pour ce faire, une mise en commun de l'accès aux données des trois champs (eau, énergie, déchets) a été menée en 2022.

Un groupe de travail s'est constitué avec les structures partenaires pour mener une réflexion commune de mutualisation des données. En partant du travail effectué par pS-Eau chaque année pour réaliser leur baromètre, une campagne de collecte commune sur l'accès aux services essentiels a été menée. Chaque structure a identifié des collectivités, syndicats, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à interroger et un questionnaire commun a été envoyé pour connaître les structures engagées sur les trois domaines. Ce travail en commun va se renforcer pour aller plus loin dans une collecte plus qualitative, et pour créer un parcours de ressources utiles à nos acteurs. A partir des réponses reçues, nous identifions au moins deux collectivités qui mobilisent au moins deux des trois secteurs à travers le dispositif 1%.

Comment vous impliquer

- Contacter Centraider pour connaître ce qui est organisé en région et participer au programme.
- Participer au comité d'orientation.
- Participer à l'agenda de plaidoyer notamment aux événements de mobilisation.
- Participer aux formations (montage de projets mixtes, inclusion de la problématique genre, etc).
- Participer aux groupes pays organisés, les groupes sont interrégionaux.
- Bénéficier de l'appui au montage de projets mixtes (et utiliser les outils qui seront produits dans le cadre du programme pour monter des projets mixtes).
- Mettre votre expertise à disposition des groupes de travail.

Des organisations pour vous accompagner

Pour un projet « Eau et Assainissement »

- programme Solidarité Eau (pS-Eau)
  www.pseau.org | pseau@pseau.org

Pour un projet « Énergies »

- Réseau Cicle
  www.reseau-cicle.org |
  contact@reseau-cicle.org

Pour un projet « Gestion des déchets »

- Association AMORCE
  www.amorce.asso.fr |
  amorce@amorce.asso.fr

En région

Centraider, partenaire du programme pour la région Centre-Val de Loire, est disponible pour vous apporter un appui.
> contact@centraider.org

DOSSIER

Photo :
Getty images

LA REGULATION DES SERVICES, UNE AFFAIRE DE PROXIMITE

Frédéric David > Pôle Services essentiels locaux, GRET

Cet article est un résumé de l'article original paru en mars 2022 dans la collection «Politiques et pratiques de développement» du Gret disponible sur leur site Internet : www.gret.org
Pour tout contact : Frédéric David : david@gret.org

Depuis les années 1980, l'accès aux services essentiels pour tou·te·s est devenu une priorité des politiques publiques. Cet accent se traduit par des investissements massifs dans les infrastructures d'eau potable, et plus récemment dans celles de l'énergie, l'assainissement, la gestion des déchets. Aujourd'hui, la problématique du maintien de la qualité de ces services dans le temps est devenu centrale. Ces deux dernières décennies ont ainsi été marquées par la professionnalisation de leur gestion, se traduisant par le recours à des opérateurs privés ou des entités publiques renforcées. La gestion de ces services fait intervenir une multitude d'acteurs : financeur, gestionnaire du patrimoine, maître d'ouvrage et exploitant des services, usager·e·s ainsi que les populations non encore raccordées, souhaitant bénéficier du service. Du fait de leur caractère crucial, voire vital et des coûts importants qu'ils génèrent, la régulation de ces services doit faire l'objet d'une attention particulière.

La régulation est un ensemble d'outils et de moyens humains permettant l'implication des acteurs locaux dans la gouvernance des services et de :

- Définir les règles de fonctionnement du service et de ses objectifs ;
- Suivre et contrôler l'application des règles et des engagements ;

- Faire respecter ces règles et sanctionner si elles ne sont pas respectées ;

- Adapter les règles aux évolutions de l'environnement.

Elle permet d'assurer le suivi de la qualité du service (continuité, desserte) et de ses équipements (normes techniques, renouvellement), de garantir le respect des objectifs d'extension (droit à l'eau), de protéger les consommateur·rices ((respect des tarifs, de la qualité de l'eau) ainsi que les ressources en eau (usages écosystémiques, usager·e·s futur ·e·s). Enfin, elle permet d'agir sur les parties prenantes et d'instaurer un climat de confiance.

Des données fiables à produire

Des principes s'avèrent nécessaires pour une régulation des services efficace. La régulation nécessite en effet un accès à des données de qualité suffisante pour que leur analyse puisse alimenter les arbitrages demandés et permettre la prise de décisions. Produire de la donnée de qualité et la partager n'est pas en soi suffisant. La donnée doit être mise en débat dans des espaces de concertation réunissant les acteurs du service. Une régulation qui se bornerait à produire et à publier des indicateurs savants ou identifier des manquements sans agir est inutile. Par la mise en tension des intérêts contradictoires des parties prenantes au service, la régulation peut contribuer à l'amélioration du service.

Quels dispositifs ?

De manière classique, deux modèles contrastés de régulation sont mis en avant. Le premier modèle s'appuie sur une agence de régulation nationale indépendante et en charge de suivre les services, de les contrôler et de sanctionner les dérives constatées. Dans des pays aux institutions fragiles, sous-financées, la capacité d'une telle institution à mener à bien ses missions peut être questionnée. Par ailleurs, une agence centralisée peut être loin du terrain, de ses réalités et aboutir à des décisions inapplicables.

Le deuxième modèle base la régulation sur le suivi et l'application de contrats entre maîtres d'ouvrages à échelle locale et des opérateurs de service sans tiers extérieur. La maîtrise d'ouvrage locale est en mesure de suivre la qualité du service et de s'appuyer sur le contrat pour pousser l'opérateur à remplir sa mission. Cette solution de régulation peut mener à une collusion des intérêts de l'opérateur et du maître d'ouvrage, ou une asymétrie de pouvoir ou d'information.

En réalité des dispositifs de régulation informels existent dans la plupart des cas. Il peut s'agir des autorités coutumières, des personnes d'influence ou d'élu·e·s…, qui sont habituellement les premiers sollicités pour répondre aux difficultés pouvant survenir. Ces acteurs locaux jouent ainsi un rôle important dans le règlement de conflits, les arbitrages ou dans l'application des décisions prises, sans nécessairement se référer à des documents écrits.

Il n'existe pas de modèle type, une régulation efficace réside plutôt dans son adaptation au contexte : quels sont les acteurs en présence ? Quels sont leurs trajectoires ? Quels dispositifs formels ou informels sont en place ? Quel type d'exploitant est en place ? Quelle place souhaite-t-on laisser aux collectivités et aux usager·e·s ? Comment équilibrer les rapports de force ?

Quels que soient les dispositifs de régulation promus, ces services publics sont locaux et ils impactent fortement le quotidien des usager·e·s. L'implication de ces derniers dans la construction/évolution des règles de ces services ainsi que dans les arbitrages liés à son développement augmente les chances d'avoir un service durable, efficient et de qualité.

> ***Depuis les années 1980, l'accès aux services essentiels pour tou·te·s est devenu une priorité des politiques publiques. […] Aujourd'hui, la problématique du maintien de la qualité de ces services dans le temps est devenu centrale.***

Pourquoi une régulation locale et inclusive ?

Une bonne régulation doit être capable de faire respecter les règles et de les amender en fonction de réalités qui peuvent évoluer au fil du temps (démographie, rentabilité, évolution de la demande, etc.). Or, faire évoluer les règles nécessite que ces réalités soient connues et partagées pour que des arrangements acceptables puissent être trouvés entre toutes les parties prenantes (y compris les usager·e·s, premiers concernés).

Une régulation locale et inclusive des services publics permet :

- Aux parties prenantes de comprendre le fonctionnement des services, les défis ainsi que d'apporter leur contribution à son développement,

- De prendre des décisions éclairées, adaptées et partagées permettant d'améliorer la qualité du service, sa durabilité et d'ajuster les tarifs au plus près,

- De renforcer la légitimité des opérateurs d'eau et des maîtres d'ouvrage en les rendant redevables.

Les services publics, une affaire de tous : l'épineuse question de la transparence et de l'inclusion des usager·e·s dans les politiques publiques

Quel que soit le gestionnaire, la confiance n'exclut pas le contrôle, et ce, d'autant plus pour un service vital. Rendre les gestionnaires (de l'exploitation, du patrimoine) redevables contribue à limiter les pratiques inefficientes ou abusives et à assurer l'amélioration constante du service. Redevabilité requiert transparence : il faut pouvoir disposer d'une situation juste et éclairée de l'état de la gestion de et en assurer une restitution au public.

Les usager·e·s et citoyen·ne·s doivent pouvoir participer au niveau consultatif, à travers des dispositifs locaux permettant l'échange entre usager·e·s, autorités locales, gestionnaires et services de l'Etat mais également à un niveau décisionnel, au sein des dispositifs de pilotage des services. Ces deux niveaux favorisent la compréhension partagée de l'état et des enjeux du service, préalable à la construction d'une vision commune des services, facilitant les changements à tenir, que ce soit pour les opérateurs ou les usager·e·s.

Conditions de réussite

Mettre en place une régulation locale et inclusive nécessite de prendre en considération deux éléments :

- L'équilibre des rapports de force : en fonction de la taille des périmètres de délégation et du niveau de pro-

Photo :
Shutterstock

> ***Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de mettre en place des dispositifs de régulation, garantie d'un service public de qualité, durable, au meilleur coût.***

fessionnalisation des exploitants, le niveau de structuration des représentants des usager·e·s et leur niveau d'expertise devra être adapté : plus un périmètre de délégation est grand avec des opérateurs compétents, plus le centre de décision s'éloigne et plus intenses seront les efforts des usager·e·s pour assurer une représentativité et construire un argumentaire solide ;

- L'intégration du coût lié à la redevabilité active (tel que les réunions locales de suivi des services) dans le tarif du service. Ce coût ne doit pas être considéré comme facultatif ou une variable d'ajustement, car il permet de relever le niveau de service et son efficience.

C'est pourquoi il est nécessaire de définir le dispositif de régulation au moment de la définition des modèles de gestion : il permet de prendre en compte le niveau de structuration des usager·e·s, les compétences des autorités locales, d'inscrire dans les contrats de délégation les obligations liées à la redevabilité et d'anticiper son coût dans le tarif de l'eau.

Conclusion

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de mettre en place des dispositifs de régulation, garantie d'un service public de qualité, durable, au meilleur coût. C'est un processus intimement lié aux modalités de gestion des services existants et il n'existe pas de modèle-type. Cette régulation sera performante si elle s'appuie sur une connaissance du terrain et permet de rester vivante en faisant évoluer les règles de manière concertée. Certains principes permettent d'en guider la construction :

- La participation des acteurs locaux et en particulier les usager·e·s et citoyen·ne·s à l'ensemble du processus de régulation : la co-construction des règles sur les services, le suivi et les sanctions, permettent de les rendre plus justes et mieux appliquées ;
- La transparence et la redevabilité des gestionnaires, permises par une régulation locale et inclusive, font naître une plus grande confiance des usager·e·s et de la société civile envers leurs autorités et prestataires de services ;
- L'accès à l'information est stratégique pour prendre des décisions. Cette information doit donc être fiable et partagée. Le recours à des entités externes indépendantes (opérateur local ou autorité nationale) doit compléter les dispositifs de suivi internes des exploitants ;
- La régulation a un coût, il doit être intégré d'une part dans le tarif (régulation locale) et au niveau national (autorité indépendante).

DOSSIER

Photo :
Amorce

AMORCE : FOCUS SUR LE 1% DÉCHETS

Charlotte Bonhomme > Chargée de mission
stratégie territoriale des déchets - AMORCE

La Loi du 7 juillet 2014 permet aux collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'affecter jusqu'à 1% de leurs ressources à des actions de coopération internationale. Le dispositif vous parait-il satisfaisant ?

La loi du 7 Juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale a permis à 18 collectivités de délibérer à ce jour sur le dispositif 1% déchets. Le résultat est positif, même si peu de collectivités sont impliquées. Cependant, au regard des autres dispositifs existants (1% Eau, 1% Energie), il existe aujourd'hui de fortes différences entre les niveaux de mobilisation. La majorité des collectivités actives en matière de coopération décentralisée mobilisent surtout le 1% Eau, c'est beaucoup moins le cas pour le 1% déchets (plus récent) et encore moins pour le 1% Energie (secteur structuré différemment moins favorable à l'application du dispositif).

Il convient alors de faire évoluer ce dispositif 1% déchets pour que les collectivités puissent le mobiliser plus aisément.La gestion des déchets ménagers est souvent gérée par des syndicats mixtes et plus rarement en régie. Mais, contrairement au 1% Eau calculé sur la base de la facturation aux usager-e-s, l'assiette du 1% déchets est calculée sur la base de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Celle-ci est calculée sur la même base que la taxe foncière (et dépend donc du taux fixé librement par la collectivité) et est inscrite sur l'avis d'imposition de cette dernière.Néanmoins, le fait qu'il s'agisse d'une taxe dont le taux est fixé in fine par la collectivité et non d'une facture comme pour l'eau ne constitue pas en soi une limite. Comme le rappelle de nombreuses personnes interrogées, la décision de mener ou de soutenir des actions internationales sur les déchets (ou sur un autre secteur) est avant tout une question politique.

En revanche, l'interprétation actuelle de la loi peut limiter l'action. En effet, le 1% déchets permet de soutenir des projets de gestion des déchets ménagers mais il exclut, à priori, les déchets non ménagers (industriels, médicaux). Or, la première priorité dans un territoire dans lequel il n'existe aucun système de collecte, traitement et valorisation des déchets, est souvent la gestion des déchets les plus dangereux, notamment les déchets médicaux. Si une circulaire précisait le périmètre du 1% déchets (en l'élargissant par rapport à l'interprétation actuelle), comme pour le 1% Eau, cela permettrait de sécuriser l'action des collectivités et d'élargir éventuellement leur champ d'action.

D'autre part, les projets de gestion et de valorisation des déchets, particulièrement dans les pays prioritaires visés par l'aide publique au développement, se heurtent à des difficultés spécifiques qui complexifient les projets relevant de l'Action Extérieure des Collectivités (AECT) en la matière :

- **Une faible sensibilisation des populations locales**

Contrairement à l'eau, les populations locales ne sont pas forcément sensibles aux effets sur la santé et l'environnement. Un travail préalable de sensibilisation aux risques que représentent les déchets apparaît nécessaire pour que les populations locales s'impliquent dans la gestion et la valorisation des déchets et pour qu'à terme, elles acceptent de payer une redevance.

- **Le manque de structuration de l'action publique**

Dans de nombreux pays partenaires, la question de la gestion

Photos :
Amorce

> ***Si une circulaire précisait le périmètre du 1% déchets (en l'élargissant par rapport à l'interprétation actuelle), comme pour le 1% Eau, cela permettrait de sécuriser l'action des collectivités et d'élargir éventuellement leur champ d'action.***

des déchets est émergente et les services en la matière au niveau municipal (voire national) sont peu ou pas structurés. Dès lors, tout projet en la matière doit d'abord passer par le renforcement institutionnel et organisationnel des services municipaux ou communautaires au niveau local.

- **La non-rentabilité du service**

Si le problème se pose également pour les systèmes d'eau et d'assainissement il est encore plus aigu du côté des déchets. D'une part, l'acceptabilité d'une taxe est quasi nulle alors que les communes ont des budgets extrêmement faibles. D'autre part, les expériences en matière de gestion des déchets montrent que leur valorisation ne permet pas de couvrir l'ensemble des coûts et investissements de la chaîne de valeur. Par conséquent, il est très difficile, pour le moment, de pérenniser les systèmes de gestion des déchets mis en place dans le cadre de l'AECT.

- **L'importance de l'investissement**

La plupart des projets de gestion et valorisation des déchets, une fois qu'ils ont dépassé le stade du diagnostic et des études préalables, nécessitent des investissements relativement importants tels qu'un centre de tri, des équipements de transports… difficilement divisibles contrairement aux projets d'accès à l'eau (même problématique sur les projets d'assainissement).

- **La faible intégration de la chaîne de valeur au niveau local**

La valorisation des déchets implique de pouvoir acheminer les déchets collectés (ex : plastiques) à des usines de recyclage (économie circulaire). Or, celles-ci peuvent être loin des petits et moyens centres urbains où se concentrent les projets d'AECT. Par conséquent, tout projet de gestion et valorisation des déchets nécessitent de prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui complexifie et renchérie le coût des projets.

Beaucoup de grandes villes comme Paris, Nantes, Strasbourg… ont mis en place le dispositif des 1%, comment motiver les plus petites communes ?

Plusieurs organisations de solidarité internationale – dont Centraider – se sont regroupées pour promouvoir le 1% déchets auprès des collectivités françaises au sein du projet PAGEDS (Promouvoir les actions de gestion des déchets au Sud) qui est piloté par le GRET. L'un des objectifs a été la réalisation une déchethèque (centre de ressources) accessible à tous, donnant aux collectivités tous les outils pour s'engager dans l'action internationale sur des projets liés aux déchets. Elle est disponible sur le site internet d'Amorce : amorce.asso.fr et de Centraider : centraider.org

Amorce, en tant que réseau de référence, anime le Comité Technique national 1% déchets qui vise à accompagner et suivre la montée en puissance du dispositif 1% déchets. Des actions ont été mises en œuvre dans cet objectif avec la publication d'une plaquette destinée aux collectivités présentant pourquoi et comment s'engager dans des projets de coopération internationale intégrant des retours d'expériences : amorce.asso.fr

Vous avez justement développé un plaidoyer auprès des collectivités, pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette initiative ?

Au regard des importantes synergies entre les 3 dispositifs 1% soutenant l'action internationale en matière d'eau, de déchets ou d'énergie, un rapprochement des organisations référentes à démarré en 2021 à travers le projet 1% solidaires coordonné par le pS-Eau, soutenu par l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Par ailleurs, le bilan prospectif des 3 dispositifs 1% réalisé en 2019 statuait le besoin de se doter d'un discours politique commun aux 3 compétences et pour les dispositifs les plus récents (déchets, énergie) de bénéficier de l'expérience du dispositif 1% Eau.

Pour cela, un des leviers de développement identifiés est la définition d'une stratégie institutionnelle commune. Cette stratégie institutionnelle portée par Amorce entend faire évoluer les volets réglementaires et fiscaux inhérents aux fonctionnements des dispositifs 1%.

Quel sont les objectifs de ce plaidoyer ?

Les leviers identifiés concernent le 1 % déchets mais aussi le 1 % énergie dont la mobilisation reste faible. Pour faire évoluer ces dispositifs et faire accroitre les volumes de projets soutenus par les collectivités, la mobilisation du levier fiscal et financier par le prisme réglementaire constitue la stratégie la plus efficace. En effet, les dispositifs ne sont pas harmonisés dans leur

> ***Plusieurs formes d'évolutions sont envisageables pour rendre incitatif les dispositifs 1% déchets et énergie, auprès des collectivités compétentes sur ces thématiques.***

fonctionnement et système de financement, ce qui crée une asymétrie en termes de volumes de projets soutenus par les collectivités et les volumes financiers mobilisés pour la coopération internationale.

Le dispositif dédié à l'eau, le plus mature à ce jour, créer une incitativité pour les opérateurs qui le contractent dans la mesure où les fonds mobilisés par les collectivités territoriales dans le cadre d'une coopération décentralisée, sont abondés à hauteur d'une certaine tranche, par des organismes tiers. Ces conditions de co-financement n'existent pas pour les autres compétences déchets et énergie. Par ailleurs, le prisme des co-financements tiers issus d'opérateurs privés est aussi un levier actionné dans le cadre de projets 1% Eau, chose très peu développée à ce stade sur les autres dispositifs 1%.

L'objectif est donc de créer une incitativité similaire sur les dispositifs déchets et énergie. Deux formes d'évolutions réglementaires sont envisageables :

- une mobilisation de financements tiers publics ou privés, via un accroissement des soutiens des agences publiques dès lors qu'un projet est financé par une collectivité ou des acteurs privés ayant des activités de gestion des déchets et de l'énergie.

- une défiscalisation pour les collectivités engagées dans un projet de coopération internationale déchets ou énergie, notamment pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats de traitement des déchets soumis à la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dans le domaine des déchets.

Le 1% énergie représente un cas particulier de par son cadre législatif actuel qui limite la participation des collectivités, en raison d'une assiette trop restreinte. Ainsi, dans ce cas s'ajoute le volet « évolution de l'assiette » parmi les pistes de développement du dispositif 1% énergie.

En effet, les collectivités voulant mobiliser le 1% énergie sont confrontées à une assiette mobilisable restreinte (budget annuel du service distribution gaz et électricité). L'évolution souhaitée par Amorce sur le sujet serait d'élargir l'assiette financière mobilisable à 1% des recettes de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et des redevances de concession. Plusieurs types de leviers peuvent donc être actionnés et s'organisent principalement autour de deux types d'actions :

- Des actions de plaidoyer auprès des acteurs institutionnels pour faire évoluer le cadre de soutien actuel du dispositif 1%

- Des actions de relations presse et de relations publiques en soutien des actions de plaidoyer pour installer le sujet dans le débat public.

Les cibles à atteindre divergent selon ces deux catégories : la première cible est une communication auprès des administrations publiques et leurs représentants (Président de la République, Gouvernement, Parlementaires, Administrations centrales, Agences spécialisées), la seconde vise une communication auprès d'un public élargi, auprès de relais médiatiques, etc.

Ainsi, depuis septembre 2022, des échanges ont lieu d'une part, avec les acteurs identifiés (ONG) comme potentiel soutien des propositions émises, et d'autre part, avec des décideurs politiques et institutionnels.

> ***L'objectif est donc de créer une incitativité similaire sur les dispositifs déchets et énergie.***

DOSSIER

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉDUCATION EN OPTIMISANT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

> GERES

Le Geres, créé en 1976, est une ONG de développement international qui défend la cause de la Solidarité climatique. En cohérence avec son double mandat de lutte contre la pauvreté et de lutte contre les changements climatiques, le Geres agit pour une transition énergétique, juste, ambitieuse et inclusive. En tant qu'acteur de terrain, l'ONG encourage le développement et la diffusion de solutions innovantes et de proximité. Elle accompagne les politiques territoriales climat-énergie et mobilise l'ensemble des acteurs en les incitant à agir et à soutenir les plus vulnérables. Pour le Geres, il est impératif que l'amélioration de l'accès aux services énergétiques essentiels (lumière, chaleur, électricité) s'inscrive dans la transition énergétique et climatique, reposant à la fois sur des ressources renouvelables si possible locales, et sur une consommation énergétique maîtrisée combinant sobriété et efficacité.

L'énergie dans les bâtiments publics est un facteur clé de la qualité des services aux citoyens et un levier pour accélérer la transition énergétique

L'accès à une énergie de qualité est une condition nécessaire pour accroître la fourniture de services sociaux, éducatifs et de santé, et améliorer leur qualité. En particulier dans les zones rurales isolées et les espaces urbains périphériques, l'accès insuffisant ou dégradé à l'énergie nuit à la fourniture des services publics, au détriment des citoyens les plus vulnérables qui en sont les plus dépendants. L'actualité récente nous rappelle par ailleurs que la transition énergétique n'est plus optionnelle mais devient une urgence et l'exemplarité des institutions publiques est un levier fort pour y parvenir.

Améliorer l'accès et optimiser les usages de l'énergie (électricité, chauffage/rafraîchissement) dans des bâtiments publics permet de démontrer l'efficacité et la faisabilité de solutions auprès des différents acteurs du secteur et des citoyens. L'optimisation des consommations énergétiques permet par ailleurs de générer des économies financières pour les autorités gestionnaires tout en réduisant le bilan carbone du territoire.

Photos :
GERES

> ***Pour changer les pratiques à large échelle, il s'agit tant de développer une demande via la commande publique que de renforcer l'offre en initiant le développement de filières économiques locales autour du bâtiment durable.***

> ***L'optimisation des consommations énergétiques permet par ailleurs de générer des économies financières pour les autorités gestionnaires tout en réduisant le bilan carbone du territoire.***

Le Geres met en œuvre différents projets ciblant le bâti (construction ou rénovation) et/ou les équipements énergétiques de bâtiments sociaux, éducatifs ou sanitaires en zones chaudes et froides notamment au Mali, au Maroc, en Mongolie et au Tadjikistan.

L'approche adoptée associe les différentes parties prenantes d'un territoire (maîtres d'ouvrage-publics, entreprises de maîtrise d'œuvre, société civile et usagers des bâtiments) à toutes les étapes afin de les sensibiliser aux différentes solutions - techniques et comportementales - tout en renforçant leurs capacités sur le long terme. Pour changer les pratiques à large échelle, il s'agit tant de développer une demande via la commande publique que de renforcer l'offre en initiant le développement de filières économiques locales autour du bâtiment durable. Une attention particulière est apportée à accompagner les changements de comportement des usagers en phase de fonctionnement, indispensable pour optimiser au maximum les performances énergétiques du bâtiment dans la durée.

Rénovation thermique d'un internat dans la Province de Midelt au Maroc

Situé dans la province de Midelt, au pied de Jbeil Ayachi, à plus de 1700 m d'altitude, le village de Zaouiat Sidi Hamza est confronté à un climat particulièrement rigoureux. L'hiver est long avec des températures extrêmes et des épisodes de neige et de gel fréquents.

L'école primaire, construite en 2018, accueille 138 élèves de tous les villages et hameaux avoisinants ainsi que des élèves des familles nomades, logés dans son internat.

Malgré sa construction récente, le bâtiment peine à garder la chaleur intérieure au cours de la période froide d'octobre à avril : les températures peuvent descendre jusqu'à 4°C dans les salles de classe et à moins de 7°C dans les chambres de l'internat. La période de chauffe est toutefois généralement réduite à 4 ou 5 mois (novembre à mars) par souci d'économie du bois de chauffage.

Les mesures et études menées par le Geres en collaboration avec les équipes éducatives et la Direction Provinciale de l'Education ont souligné que l'isolation des 600 m² de combles perdus de la toiture était la solution offrant le meilleur coût-efficacité, tout en étant simple à mettre en œuvre et facilement reproductible.

L'installation menée sous la forme d'un "chantier formation" a permis d'initier 12 artisans locaux aux techniques de pose de la laine de verre en rouleau et du liège en vrac. Couplée avec l'installation d'un chauffage central, cette mesure permet de générer jusqu'à 30% d'économie d'énergie tout en améliorant significativement la température intérieure (à monitorer pendant le prochain hiver). En complément, des jeux et mises en situation ont été développés avec des associations locales pour sensibiliser les élèves et le personnel enseignant aux enjeux des changements climatiques et de l'énergie. Des formations ont également été dispensées aux techniciens des délégations régionales et provinciales pour améliorer la prise en compte de l'efficacité énergétique aux différentes étapes des procédures de marchés publics.

Riche d'enseignements, cette expérience a permis de formuler des recommandations à l'endroit des différents acteurs concernés pour disséminer les mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics au Maroc, en application du Règlement thermique de la construction (RTCM) tout en garantissant aux enfants marocains dans les zones froides de montagne d'étudier dans de bonnes conditions.

DOSSIER

Photo : ESF

1% ÉNERGIE : ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

> Électriciens Sans Frontières et Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

D'où vient le « 1% énergie » et comment se définit-il?

Le dispositif 1% énergie s'inscrit dans la continuité de la loi Oudin-Santini, amendée Pintat Article L. 1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) . « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz. ».

À son origine, la loi Oudin-Santini (2005) permettait uniquement le soutien d'actions menées à l'étranger dans les domaines de l'eau et de l'assainissement par les acteurs chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement.

L'amendement Pintat (2006) permet dorénavant aux acteurs du service public de distribution de l'électricité et du gaz de consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz menées à l'étranger. C'est ce qui est communément appelé le "1 % énergie".

À qui s'adresse le "1% énergie"?

Le "1% énergie" s'adresse :

- aux communes,
- aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- aux syndicats mixtes chargés du service public de distribution d'électricité et de gaz.

Objectif du "1% énergie" : distribution de l'électricité et du gaz à l'étranger

Tant que l'action est liée à l'énergie, le "1 % énergie" offre le libre choix des moyens de soutien :

- financement d'équipements (réseaux électriques, panneaux photovoltaïques…) ;
- participation avec un apport en personnel ;

actions de formation.

Electriciens sans frontières et le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (Sieil 37) a toujours suivi les projets d'Electriciens sans frontières région Centre-Val de Loire (ESF). Histoire d'une rencontre, de temps de partage, de valeurs communes, le chemin a commencé sans jamais parler du 1% énergie mais autour d'une idée et de partage sur l'aide au développement par l'accès à l'énergie. En fait, il s'agit avant tout d'une sensibilité à l'aide au développement avec les compétences techniques identifiées au sein d'ESF, mais pas uniquement.

Au sein même du Sieil 37, les projets sont portés également par des représentants des élus locaux. Ces projets ne sont pas de grandes ampleurs mais le vecteur commun est une proximité avec les populations du sud dans le soutien et l'aide au développement. Le "1 % énergie" est peu connu par les différents représentants et dirigeants des syndicats d'électricité. Le chemin est encore long pour qu'il soit identifié par les différents protagonistes comme un levier local d'aide au développement. C'est aussi là un des rôles d'ESF au niveau local comme national.

L'apport du Sieil 37 dans les projets financés ne se limite pas uniquement à un soutien financier mais bien un soutien à l'idée de l'aide au développement au travers des projets que nous portons. Des rencontres sur les projets qui sont en cours d'études par les équipes projets, en cours de réalisation mais aussi une fois le projet réalisé, un partage d'informations sur le développement qui suit la réalisation de ce projet en sont les témoins vivants.

Même dans les moments difficiles de suivi du projet, le Sieil 37 reste attentif à ce partenariat. En effet, le dernier projet réalisé au Burkina Faso avec l'association de Crotelles au Faso n'a pas été facile au regard de la situation locale mais l'attention, le souci sans faille du soutien à ce projet, nous aide aussi à tenir dans les moments difficiles de vie du projet.

L'actualité internationale de ces derniers mois a vu un soutien inconditionnel du Sieil 37 face aux problématiques énergétiques des hospitaliers ukrainiens. Sans que cela soit du domaine du "1% énergie", cela révèle bien la sensibilité du conseil d'administration aux projets que nous menons. Un lien continu, matérialisé par des conventions, des partages sur les évolutions technologiques de nos projets, tous ces temps forts sont des liens de confiance réciproques qui permettent de proposer des projets au fil des années qui s'écoulent.

Le dispositif du "1% énergie" est très peu connu des différents acteurs concernés (élus, syndicats d'électricité, exploitants…) malgré les engagements nationaux, localement, le Sieil 37 est précurseur, moteur au niveau départemental. Il nous faut désormais être moteur au niveau régional auprès des élus, des différents décideurs qui sont sensibles aux problématiques d'aide au développement pour que cette opportunité d'aide à la mise en œuvre de projets d'aide au développement soit utilisée comme lien entre les associations porteuses de projets techniques, les acteurs économiques du domaine de l'énergie et les élus locaux.

Les équipes d'Électriciens sans frontières restent disponibles pour échanger sur le potentiel qui est ouvert par le 1% énergie, levier fort d'accès financier pour l'accès à l'énergie.

> ***Le dispositif du "1% énergie" est très peu connu des différents acteurs concernés (élus, syndicats d'électricité, exploitants…) malgré les engagements nationaux, localement, le Sieil 37 est précurseur, moteur au niveau départemental.***

DOSSIER

Photo :
iStock by Getty images

LE 1% EAU ET L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Hervé Gilliard
> Chef de projet relations internationales à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

La Loi Oudin-Santini a légitimé les interventions des agences de l'eau pour mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1% de leur ressource. Elle permet notamment d'aider les associations et collectivités du bassin qui œuvrent dans la coopération internationale. Elle permet aussi de conduire des actions de coopération institutionnelle avec des autorités étrangères (ministères ou encore organismes de bassin) afin de favoriser le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants. 19 millions d'euros sont consacrés à la solidarité internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des pays en voie de développement. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne finance des projets liés à l'eau à travers la mobilisation du dispositif 1% eau. Bien que l'accès aux services essentiels s'oriente vers une démarche transversale, le financement porte exclusivement sur des projets en lien avec l'eau et l'assainissement.

La solidarité internationale dans le 11ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024)

Conformément aux réglementations en vigueur, les agences de l'eau assurent des missions de solidarité envers les territoires défavorisés. La solidarité urbain-rural à destination des territoires ruraux du bassin Loire-Bretagne mais aussi la solidarité internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des pays en voie de développement avec :

- des aides aux collectivités, associations, et ONG du bassin Loire-Bretagne porteurs de projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement,
- des aides pour les opérateurs porteurs de projets de coopération institutionnelle en matière de mise en place de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, de définition d'outils de financements (mécanismes de redevances notam-

ment), de mise en œuvre de système d'information des données sur l'eau, de diffusion des connaissances au travers d'actions de formation, ou encore d'organisation d'échanges institutionnels au travers de rencontres internationales.

En 2018, il y a eu une forte mobilisation dans la mise en œuvre de la Loi Oudin-Santini : 36 projets aidés pour un montant d'aide attribuée de 3,2 millions d'euros.

La coopération décentralisée et la coopération internationale

Les projets de coopération consistent en la mise en place d'équipements d'accès à l'eau potable et la création de systèmes d'assainissements: investissements d'infrastructures, sensibilisation et éducation, mise en place de Comités de Gestion, promotion d'un paiement même minime, formation de personnels qualifiés pour l'entretien. La zone d'intervention principale est l'Afrique avec 81% des projets dont le Burkina Faso et Madagascar sont les premiers pays bénéficiaires avec respectivement 120 et 60 projets soutenus entre 2013 et 2018. Les associations se présentent comme les principaux porteurs de projets.

Modalités d'éligibilité des projets dans le bassin Loire-Bretagne

Les projets portent essentiellement sur l'accès à l'eau potable, l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau. Les zones géographiques privilégiées sont l'Afrique du Nord,

> *L'Agence de l'eau Loire-Bretagne finance des projets liés à l'eau à travers la mobilisation du dispositif 1% eau.*

Subsaharienne et Madagascar, le pourtour méditerranée, l'Asie du Sud-Est et le pourtour Caraïbes. Les porteurs de projets qui peuvent déposer auprès de l'AELB sont les associations, les ONG, les collectivités du bassin et les opérateurs de projet de coopération institutionnelle. Pour les associations et les ONG, les aides montent à hauteur de 50% et pour les projets portés par les collectivités jusqu'à 70%. Le montant de l'aide est plafonné à 200 000 € et le montant total du projet doit être supérieur ou égal à 10 000 €. Les aides de l'agence de l'eau n'ont pas un caractère systémique (contraintes financières, priorités). Il est demandé une participation financière des collectivités du bassin Loire-Bretagne d'au moins 5% et une participation minimum d'au moins 5% en numéraire ou valorisation des bénéficiaires. La participation d'une collectivité territoriale peut se révéler complexe pour les porteurs de projets souvent associatifs mais demeure une condition sine qua non. La demande d'aide doit être déposée avant engagement de l'opération: aucune aide si le démarrage intervient avant l'autorisation de l'agence de l'eau. Pour déposer une demande d'aide, il faut déjà avoir établi un avant-projet et disposer d'éléments fiables de définition technique et d'estimation financière.

Zoom sur un lauréat du Centre-Val de Loire accompagné par Centraider : PACTES

Dans le cadre de votre dépôt auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), Centraider et son partenaire, le programme Solidarité Eau (pS-Eau) peuvent vous accompagner dans le montage de votre projet (écriture mais aussi partie technique) et la constitution de votre candidature. L'association Des paroles et des Actes (PACTES), située à Orléans (Loiret), a obtenu un financement de l'AELB (50% du budget total) dans le cadre de l'aménagement d'un château d'eau de 84 m3 pour le quartier ABATTOIR II dans la préfecture de Mamou en Guinée pour une population de 4 087 habitants. Centraider, partenaire technique et de suivi de projet, a accompagné PACTES du début à l'obtention du financement avec des conseils dans la rédaction du projet et un appui sur la partie technique en collaboration avec le pS-Eau.

> *En 2018, il y a eu une forte mobilisation dans la mise en œuvre de la Loi Oudin-Santini : 36 projets aidés pour un montant d'aide attribuée de 3,2 millions d'euros.*

Photos :
AFP - F. DUFOUR
et UMR CITERES

DOSSIER

METTRE EN IMAGE LE MONDE DES REBUTS : ACTEURS, PRATIQUES ET LIEUX. QUAND LES SCIENCES SOCIALES S'EMPARENT DES DÉCHETS

Claudia Cirelli et Bénédicte Florin
> Université de Tours / UMR CITERES

Claudia Cirelli, chercheuse à l'UMR CITERES de l'Université de Tours, a une formation en anthropologie et géographie.

Bénédicte Florin est géographe à l'Université de Tours et chercheuse de l'UMR CITERES, Equipe Monde arabe et Méditerranée.

Les recherches sur les déchets en sciences sociales à l'UMR CITERES de l'Université de Tours

Depuis plusieurs années, les sciences sociales se sont emparées de la question des déchets en mettant en lumière un sujet au cœur d'une crise environnementale majeure.

Au sein de l'UMR CITERES, l'étude des processus sociopolitiques et spatiaux associés aux déchets, des pratiques et des individus et communautés travaillant autour de leur récupération et transformation, des initiatives citoyennes et associatives prônant leur diminution, ainsi que l'analyse de l'évolution des politiques dans le cadre d'une législation toujours plus stricte en matière de gaspillage des ressources et protection de l'environnement, a fait l'objet depuis la fin des années 2000 de nombreux projets de recherche sur des terrains français et internationaux la plupart dans une perspective comparative.

> ***Depuis plusieurs années, les sciences sociales se sont emparées de la question des déchets en mettant en lumière un sujet au cœur d'une crise environnementale majeure.***

Cette expertise sur les déchets a permis aux chercheurs concernés de participer à des programmes financés par l'Agence Nationale de la Recherche, le ministère de l'Environnement (aujourd'hui de la Transition écologique), la Région Centre-Val de Loire, l'ADEME, la Ville de Tours, la Métropole Tours-Val de Loire, de même que la Maison des Sciences de l'Homme ou encore l'Agence Française de Développement. Ces programmes ont donné lieu à des synergies originales comme, par exemple, la mise en dialogue de la littérature et des sciences sociales[1], ainsi qu'à de nouvelles façons de raconter la recherche par des images (expositions de photos, vidéos et films) afin de valoriser les travaux des chercheurs auprès du grand public. Ainsi, l'exposition Voyage au cœur de nos poubelles[2] soutenue par la Région Centre-Val de Loire, la Ville de Tours et l'ADEME Centre, a attiré environ 8000 visiteurs, dont de nombreux enfants[3].

Ces recherches sont aussi des espaces et des opportunités pour construire des partenariats durables avec des acteurs publics impliqués dans la gestion des déchets, tels que la région et les collectivités territoriales, ainsi qu'avec des acteurs associatifs très actifs sur le territoire à l'instar du projet AGIRE - Actions collectives et engagements de proximité dans le domaine des déchets en Région Centre Val de Loire, qui vient de s'achever.

L'exposition : La mise en image du rebut. Matières, corp(u)s et pratiques autour des déchets

C'est dans ce cadre que le réseau SUD-Sociétés Urbaines et Déchets, a été créé, à l'initiative de Claudia Cirelli et Bénédicte Florin : il associe des chercheuses et chercheurs de différents pays et institutions autour d'un projet d'exposition de photographies sur «les travailleurs des déchets».

Initiée en 2015, la réflexion des chercheurs de SUD a d'abord porté sur les images médiatisées de récupérateurs, chiffonniers ou biffins qui ont à faire avec les déchets : des images qui, souvent, mettent en scène des femmes et des hommes travaillant dans des conditions dégradantes, peuplant des paysages dantesques et évoquant, délibérément ou involontairement, une misère humaine dont ils seraient le portrait et que ces images semblent figer. Les chercheurs de SUD ont, en revanche, fait un autre choix : montrer des images issues de leurs pratiques de terrain attribuant à ces femmes et hommes une place prééminente avec l'ambition d'exposer sous un autre jour leur univers. Les chercheurs se sont également dotés d'une charte éthique qui interdit, par exemple, toute photo «volée» et qui ne serait pas accompagnée d'un entretien avec la personne photographiée.

Ainsi, loin de renvoyer au public une image de la misère et de la marginalité, l'exposition veut mettre en lumière des femmes et des hommes débarrassés du stigmate qui accompagne le contact avec l'ordure. Les poses qu'ils prennent spontanément ou à la demande du chercheur-photographe ainsi que les sourires et les regards destinés à l'objectif témoignent de cette aspiration à donner d'eux-mêmes et de leur activité un portrait ordinaire contribuant par cette mise en scène à une reconnaissance et une requalification de leur métier et, de ce fait, de leur image. Ce sont des portraits de travailleurs normaux, occupés à réaliser leurs tâches ; des travailleurs qui désirent être considérés comme égaux des autres, reconnus dans leur travail et par la société revendiquant leur place dans la société grâce à leur contribution à la réduction des déchets et plus généralement l'accès à des droits sociaux.

L'exposition a été présentée en de nombreux lieux en France (Tours, Paris, Marseille, Le Mans, Strasbourg) et à l'étranger (Delhi, Pondicherry, Beyrouth, Tunis) et dans des situations diverses (universités, bibliothèques publiques, instituts culturels français à l'étranger, festivals) touchant des publics très différents («grand piblic», scolaires, étudiants, travailleurs en insertion).

Visite virtuelle

http://la-mise-en-image-du-rebut.societes-urbaines-et-dechets.org/

---

1 Colloque international «Au-delà du déchet : littérature et sciences sociales en dialogue», Université de Tours, 19-21 novembre 2019.

2 http://voyage-au-coeur-de-nos-poubelles.org/

3 Jardin Botanique de Tours, 13 mai-16 juillet 2022.

L'accès aux services essentiels dans le mon

DÉCHETS

Les pays à revenu élevé, qui ne rassemblent que 16 % de la population mondiale, génèrent plus d'un tiers (34 %) des déchets.

À l'échelle mondiale, % des déchets sont r le compostage ne re que 5,5% des ordure

Le monde produit 2,01 milliards de tonnes de déchets urbains solides par an, dont au moins 33 % ne sont pas traités correctement c'est-à-dire dans le respect de l'environnement.

En 2016, le monde a produit 242 millions de tonnes de déchets plastiques, soit l'équivalent de 3,4 milliards de baleines bleues.

ÉNERGIE

3 milliards de personnes, vivant pour la plupart en Asie et en Afrique subsaharienne, n'ont toujours pas accès à des moyens de cuisson non polluants en 2017.

Les énergies renouvelables représentaient 17,5 % de la consommation totale d'énergie en 2016.

Le taux d'électrification dans le monde a atteint 89 % en 2019 mais 573 millions de personnes y vivent toujours dans le noir en Asie et en Afrique Subsaharienne.

EAU

Accès raisonnable à l'ea l'eau potable = maximu 15 minutes de marche lieu d'habitation.

1 personne sur 3 n'a pas accès à de l'eau salubre.

En 2020, 54 % de la population mondiale (soit 4,2 milliards de personnes) avait accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre.

Quantité adéquate d'eau potable = minimum 20 litres d'eau par habitant et par jour.

50% des cas de sous- tion chez les enfants dus à la consommatio d'eau non potable.

de

, seuls 13,5
recyclés et
présente
es.

au à
um
du

-nutri-
sont
on

Les données présentées sont issues des rapports suivants :
1 | International Energy Agency; International Renewable Energy Agency; United Nations Statistics Division; World Bank; World Health Organization. 2019. Suivi de l'ODD 7 : Rapport intérimaire sur l'énergie 2019. World Bank, Washington, DC.
© World Bank. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31752 License: CC BY 3.0 IGO
2 | https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/
3 | "Kaza, Silpa; Yao, Lisa C.; Bhada-Tata, Perinaz; Van Woerden, Frank. 2018. What a Waste 2.0 : A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050. Urban Development;. Washington, DC: World Bank. © World Bank. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30317 License: CC BY 3.0 IGO

TÉMOIGNAGE

Photo :
Unsplash.com

UN STAGE SUR L'ACCÈS À L'ÉNERGIE AU CAMBODGE

Enzo Santoromito et Enzo Rossi
> Polytech Orléans

Enzo Santoromito et Enzo Rossi sont étudiants en 5ème année, énergie l'aérospatiale et la motorisation, spécialité aéronautique et aérospatial à Polytech Orléans.

Comment est né le projet et quels étaient les partenaires impliqués ?

Le projet est né d'un partenariat entre les associations HumaniWorld (association étudiante de Polytech Orléans) et CodeauKhmer. Cette dernière travaille régulièrement avec le National Polytechnic Institute of Cambodgia (NPIC) notamment en proposant des projets de stages aux étudiants de Polytech Orléans sur différentes thématiques dont l'accès à l'énergie. C'est dans ce contexte que, 23 étudiants sont partis l'été dernier en stage à Phnom Penh et Battambang (dans le Nord-Ouest).

Notre stage portait sur la création d'une éolienne de 5 kilowatts et était encadré par le laboratoire « Recherche et Développement » de NPIC. En effet, aujourd'hui le Cambodge produit la majorité de son électricité à partir de ressources non renouvelables telles que le charbon ou l'essence. Le pays importe également de l'électricité depuis la Chine, issue des centrales à charbon. Il y a un véritable enjeu pour le Cambodge à produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Qu'avez-vous fait pendant votre stage ?

Nous sommes partis pendant 13 semaines durant l'été 2022. Nous avons été accueillis par notre tuteur, un professeur de NPIC, et logés au sein du dortoir de l'université. Notre stage a été découpé en trois grandes parties.

Tout d'abord, nous avons programmé des capteurs pour récupérer des informations sur la vitesse et la direction du vent afin de savoir où placer l'éolienne, quand la freiner si le vent devient trop fort mais également comment la diriger en fonction du vent pour que l'énergie soit captée de manière efficiente. Ensuite, nous avons modélisé en 3D un frein à système hydraulique puis modélisé le système éolien dans son ensemble. Pour l'instant le projet est toujours au stade de la modélisation puisque le NPIC a obtenu uniquement certaines parties de l'éolienne dont les pâles mais il manque encore des constituants.

Qu'est-ce qui vous a marqué dans ce projet de stage au Cambodge ? Qu'avez-vous appris ?

Humainement parlant, ce stage était très riche. Nous avons été accueillis avec bienveillance, nous avons découvert une nouvelle manière de travailler, une nouvelle culture, d'autres manières de vivre. Nous avons appris à travailler dans une équipe multi-culturelle et à nous adapter. Les horaires de travail notamment ne sont pas les mêmes qu'en France. Les gens démarrent leur journée très tôt, vivant en fonction du cycle du soleil. Certains étudiants, habitants loin de l'Université, restent dormir pendant plusieurs jours dans le laboratoire pour travailler sur leurs projets. Le réseau électrique n'est pas aussi performant qu'en France, certains bâtiments sont difficilement reliés au réseau, sans protection à la terre et les coupures de courant sont fréquentes. D'ailleurs, il était difficile de capter une connexion internet, quand nous avions des recherches à faire, nous avons dû trouver d'autres moyens de nous renseigner. Cette expérience nous a permis de prendre de prendre du recul par rapport à notre situation en France, nos conditions de vie et de travail. On se rend compte de la chance qu'on a d'être en France. Ce stage nous a aussi donné envie de voyager et découvrir d'autres pays.

Quels liens avez-vous pu développer avec les étudiants cambodgiens ?

Nous avons été en contact avec des étudiants dans le cadre du projet de réalisation de l'éolienne et dans un cadre plutôt informel. Nous étions logés dans une résidence étudiante, nous avons pu échanger lors de notre temps libre, pratiquer du sport ensemble. La communication se faisait en anglais. La pratique de la langue anglaise est d'ailleurs un autre apport de cette expérience.

Pour ce qui est du cadre du stage, nous avons surtout été en contact avec le professeur qui a tutoré notre stage et partager nos connaissances. Nous avons quand même partagé nos résultats à la fin de notre stage aux étudiants. Nous avons aussi pris un temps pour présenter la culture française aux étudiants.

Au-delà des échanges avec les étudiants, ces projets de stage contribuent à renforcer les liens entre les deux universités en France et au Cambodge à travers des apports culturels et intellectuels mutuels.

> ***Au-delà des échanges avec les étudiants, ces projets de stage contribuent à renforcer les liens entre les deux universités en France et au Cambodge à travers des apports culturels et intellectuels mutuels.***

Polytech Green : une bourse pour les mobilités durables

Depuis 2021, le réseau Polytech a été accrédité par l'agence Erasmus + autour du projet Polytech Green, dont l'objectif est de favoriser les mobilités internationales plus respectueuses de l'environnement et plus inclusives notamment à destination des étudiants accédant plus difficilement à la mobilité.

Ce programme regroupant plus de 10 des Polytech du réseau permet d'avoir un nombre plus conséquent de professeurs et étudiants souhaitant vivre une mobilité dans une démarche volontariste de développement durable et de responsabilité sociétale et d'en faire un atout. Il permet également de renforcer des liens avec d'autres établissements, d'échanger et de mutualiser nos pratiques, nos outils, nos partenaires. Par exemple, Polytech Montpellier a mis en place la plateforme Mobilan permettant à chaque étudiant de calculer l'impact de sa mobilité en fonction du transport choisi. « On a profité de ce programme pour accentuer les relations que nous avions avec des universités québécoises partenaires plus avancées que nous sur le Développement Durable, afin d'initier des modes de pensées autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) », Christine Rousselle, enseignante-chercheuse en mécanique-énergétique et directrice du développement international à Polytech Orléans.

Grâce à cette bourse, les étudiants peuvent réaliser des séjours d'études dans une université partenaire ou des stages en laboratoire de recherche. Pour obtenir un soutien financier, les étudiants doivent démontrer quels seront leurs engagements en faveur du développement durable en tant qu'ingénieur mais également en tant que citoyen pendant leur expérience de mobilités « vertes » en utilisant par exemple des moyens de transports à faible émission de gaz à effet de serre.

TÉMOIGNAGE

Photo : Comité de Jumelage de Châteauroux

BITTOU-CHÂTEAUROUX : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE COLLECTE DES DÉCHETS

Alain Dubost
> Comité de Jumelage de Châteauroux-Bittou

« En 2016, la nouvelle municipalité a fait de la question environnementale une de ses priorités. »

La mise en place d'un dispositif de collecte des déchets ménagers est un long processus avec de nombreux écueils tout au long de ce parcours.

La préhistoire du projet

C'est au début des années 2000 que Châteauroux et Bittou ont engagé une action conjointe visant à améliorer la propreté de l'espace public de la commune, principalement, le marché et les places commerçantes. De nombreux aléas n'ont pas permis un développement optimum de cette première démarche jusqu'en 2015.

En 2016, la nouvelle municipalité a fait de la question environnementale une de ses priorités. La réflexion entre les deux collectivités s'est amplifiée sur ce thème, avec l'objectif d'inscrire la réalisation d'une action dédiée au sein du plan de coopération 2019-2021.

L'action mise en œuvre à partir de 2019

Le dossier élaboré par Bittou a permis d'obtenir des financements sur 3 années pour conduire une action visant la mise en place d'un service de collecte et de valorisation des déchets ménagers : ville de Châteauroux, MEAE, Conseil régional Centre-Val de Loire, SYTOM de la région de Châteauroux et ville de Bittou ont mutualisé leurs moyens pour la réalisation de cet objectif.

Une étape primordiale

Le diagnostic de la situation à Bittou a été confiée à la plate-forme Re-Sources de Ouagadougou financée par le programme PAGeDS (Promouvoir les Actions de Gestion des Déchets au Sud), alimenté par les contributions de collectivités françaises au titre du « 1% déchets ». Le diagnostic a identifié plusieurs points essentiels pour la connaissance de la problématique liée à la présence de déchets dans l'espace public, au sein des services et des ménages :

- Nature des déchets ;
- Localisation des décharges sauvages ;
- Les dispositifs de collecte déjà mis en œuvre, leurs effets et leurs limites ;
- La destination des déchets (brulage, mise en décharge, valorisation, etc.).

Ce diagnostic est conduit de façon participative avec les acteurs locaux (élus, commerçants, secteur

scolaire -enseignants, élèves et parents-, leaders coutumiers, ménages, etc.) pour la sensibilisation, puis avec la mobilisation, de toute la communauté aux enjeux d'hygiène publique, de la préservation de l'environnement et de la collecte.

Du diagnostic découle directement un plan d'action et une organisation de la collecte. D'un commun accord, la commune et les comités de jumelage ont convenu de retenir le Centre Ecologiste Albert Schweitzer Suisse (CEAS) comme accompagnateur de la démarche eu égard à son expérience au Burkina dans le champ des déchets et de sa capacité à réunir des fonds internationaux pour soutenir les actions à réaliser.

Le plan d'actions a prévu un processus partagé par les différents acteurs.

- Recrutement par la mairie d'un agent technique spécialisé (titulaire d'un BTS « Eau et Assainissement ») ;
- Prise d'un arrêté municipal interdisant les dépôts « sauvages » dès lors que la collecte est effective (assortie d'une amende pour les contrevenants) ;
- Choix de 2 organisations pour assurer la collecte (Laafi-La-Vim et association des veuves et orphelins résidants à Bittou) ayant chacune une partie de la commune urbaine à leur charge. Une cinquantaine de femmes et de jeunes sont impliqués au sein de chaque association ;
- Formation des collecteurs (membres des associations) à la sensibilisation des ménages et à la collecte ;
- Des voyages d'études sur des sites de collecte et de valorisation ;
- Choix et achat du matériel de collecte (des poubelles mises à disposition des ménages -environ 200 à ce jour- et 4 tricycles à benne avec béquilles pour transfert des déchets, protections individuelles pour les collecteurs) sur le budget du projet.
- Des formations pour les collecteurs sur la sensibilisation des ménages à l'intérêt de faire collecter leurs déchets, sur les filières de valorisation et la fabrication de compost, méthode traditionnelle et méthode Bokashi mise au point au Japon et très utilisée en Amérique du Sud ;
- Diffusion de nombreux messages sur la radio locale des élus et leaders coutumiers, religieux et associatifs, dans les principales langues pratiquées, pour la sensibilisation des populations.

Le CEAS Suisse est parvenu à se saisir d'un engagement de la coopération Belge dans une action de soutien à la mise en place de services de collecte des déchets dans 5 communes de la région Centre-Est du Burkina, via son opérateur D Ecoverte. Bittou est ainsi entré dans la dynamique régionale et a pu bénéficier de ressources supplémentaires significatives pour amplifier son projet. Ce dispositif a financé la réalisation d'un local pour effectuer le tri des déchets collectés permettant d'organiser une valorisation optimum dans des conditions de travail assez satisfaisantes pour les membres des 2 associations en charge de la collecte (travaux en cours).

La mise en œuvre de ce projet a aussi été une opération économique pour Bittou. Les artisans soudeurs de la localité ont été choisis pour être formés à la confection des poubelles et à l'adaptation des tripoteurs pour les aménager en bennes à béquilles. Ils ont aussi été associés à ces travaux avec les 4 autres villes de la région engagées dans la collecte des déchets : Tenkodogo , Ouargaye, Koupéla, Garango.

A ce jour, 102 poubelles ont été mises à disposition des ménages (coût de 4 000 à 6 000 FCFA selon la taille et le montant de la subvention – sinon 20 000 à 25 000 et 30 à 35 000 sans subvention). Les ménages doivent payer une contribution de 500 FCFA mensuels pour une collecte hebdomadaire, les administrations et les commerces doivent s'acquitter d'un forfait de 1 000 FCFA pour la même prestation. Les contributions des bénéficiaires ne permettant pas de rémunérer correctement les collecteurs, le principe d'un soutien de la collectivité aux 2 organisations est acquis. Cependant, la dissolution des conseils municipaux suite au coup d'Etat de janvier 2022, n'a pas permis de mettre en œuvre cette disposition pourtant indispensable pour une rémunération digne des collecteurs.

Les déchets ne seront triés qu'à partir du moment où le hangar permettant de le faire dans de bonnes conditions sera édifié (prévu pour début 2023). Actuellement, les déchets sont mis en décharge ou brulés, ce qui n'est pas satisfaisant et ne peut être que temporaire.

Deux axes principaux sont arrêtés pour valoriser les déchets lorsqu'ils seront triés :

- Les déchets compostés seront vendus au Pôle de Croissance de Bagré (barrage hydroélectrique situé à proximité de Bittou) et qui exploite une vaste production agricole ;
- Les déchets plastiques feront l'objet d'une revente, dans un premier temps, à des opérateurs qui les transforment en objets d'usage courant. A terme, l'installation d'une unité de transformation à Bittou est envisagée.

Une multitude de difficultés ont gêné l'avancement selon le rythme initialement prévu : crise sanitaire, démission du premier agent technique municipal recruté, changement de secrétaire général de la mairie, dissolution des conseils municipaux, pression des groupes djihadistes sur le territoire communal, nouveau changement de secrétaire général de la mairie par le gouvernement, etc.

Il convient cependant de souligner la persévérance des acteurs locaux que sont le comité de jumelage et l'l'agent technique municipal ainsi que la disponibilité et la rigueur des accompagnateurs, le CEAS Suisse et l'ONG D. Ecoverte pour que le projet se poursuive dans ses objectifs initiaux et avec un élargissement de ceux-ci grâce à la mobilisation de moyens nouveaux et de partenariats avec d'autres collectivités locales du Burkina.

Le soutien du conseil syndical du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux

Eric Chalmain
> SYTOM 36

Le conseil syndical du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux a voté à l'unanimité une participation au projet de soutien à la mise en place d'un service de collecte et de traitement des déchets ménagers à Bittou, ville jumelée avec Châteauroux.

La motivation des membres du SYTOM dans cette décision repose sur le fait que la question des déchets revêt un caractère planétaire. Avec des moyens modestes à l'échelle d'une collectivité du Nord, une collectivité du Sahel peut mettre en œuvre un service de qualité, dès lors qu'elle est motivée et bénéficie d'un accompagnent technique. Le processus élaboré par Bittou répondait à cet objectif et présentait l'avantage de donner une place importante à la sensibilisation de la population locale, souvent éloignée de l'information sur ce sujet, aux enjeux de la prise en compte du traitement des déchets. De petits moyens peuvent alors produire d'importants effets localement, allant dans le sens de l'avancée de l'objectif 6 des ODD pour lequel le partenariat entre les 2 collectivités mène des actions régulières sur l'accès à l'eau, très cohérentes et complémentaires avec l'amélioration de l'assainissement.

C'est ainsi que le SYTOM 36 a apporté une contribution financière de 6 000 € sur les 3 années du programme 2019 – 2021 au titre du dispositif 1% déchets.

Cet apport financier s'est complété de séances de travail avec les acteurs municipaux et associatifs de Bittou par des visites très détaillées et interactives du centre de traitement des ordures ménagères et de la déchetterie de Châteauroux à la faveur de la venue de 2 délégations en 2019 et 2022.

La situation sécuritaire actuelle au Burkina Faso ne permet pas à des élus ou des salariés du SYTOM de se déplacer à Bittou comme cela pouvait être envisagé il y a quelques années pour poursuivre les échanges de pratiques.

Photos :
GK-Savar

TÉMOIGNAGE

UNE EAU DE QUALITÉ POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS AU SUD DU BANGLADESH

> GK-Savar

La côte sud du Bangladesh est affectée régulièrement par de violents cyclones et par l'élévation du niveau de la mer due au réchauffement climatique.

Le comité français de soutien à GK Savar et son antenne du Cher soutiennent depuis 1972 les actions de leur partenaire local l'ONG GK (Gonoshastaya Kendra) au Bangladesh dans plusieurs domaines dont la santé, l'émancipation des femmes, l'accès à l'eau et l'assainissement.

La côte sud du Bangladesh est affectée régulièrement par de violents cyclones et par l'élévation du niveau de la mer due au réchauffement climatique. En conséquence, les eaux de surface et les eaux souterraines sont de plus en plus salées, rendant les terres moins riches pour l'agriculture, et l'eau impropre à la consommation humaine. Les eaux souterraines sont par ailleurs chargées en arsenic et fer, donc dangereuses pour la santé des personnes les plus fragiles. Dans ces conditions, les eaux pluviales recueillies lors des moussons et conservées avec précaution toute l'année dans les mares villageoises, sont les seules sources d'eau douce pour les populations côtières.

Grâce au projet ERARD (Eau, Réseaux, Assainissement, Recyclage des Déchets) le comité français de soutien à GK Savar et son antenne du Cher soutiennent leur partenaire local pour la mise en place d'actions favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations au sud du Bangladesh.

Optimiser les réserves d'eau de pluie

La préservation des ressources en eau douce recueillie lors des pluies de mousson exige un bon calibrage des mares. Ainsi, pour conserver toute l'année des quantités suffisantes d'eau pour des besoins domestiques et agricoles des villages, plusieurs mares sont construites et protégées des inondations. Les tra-

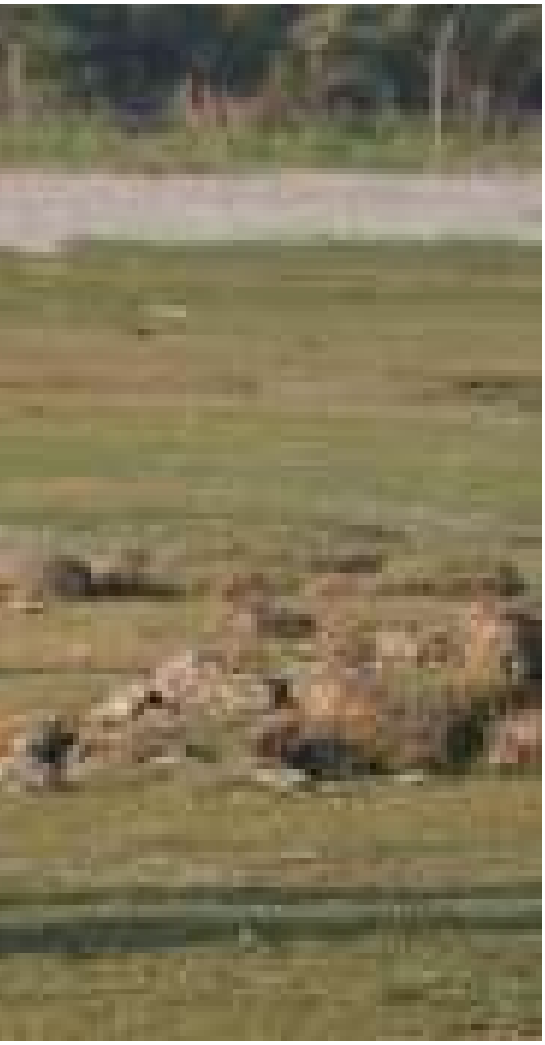

vaux sont réalisés par des entreprises locales avec l'aide des populations bénéficiaires.

Favoriser l'accès à une eau potable pour les populations

A partir des mares construites, des dispositifs de filtres à sable sont mis en place permettant l'approvisionnement en eau potable des villages en grande précarité sanitaire. Plus de 200 dispositifs de filtres à sable permettent à environ 30 000 habitants d'avoir accès à une eau saine. Les villages bénéficiant de ces dispositifs sont sélectionnés sur la base de plusieurs critères dont : l'existence d'une coopérative dynamique, la taille de la population et l'existence de mares protégées. Deux personnes par village (un homme et une femme) sont formées sur le nettoyage des éléments filtrants et la maintenance des pompes à main en collaboration avec le ministère de la Santé. A la fin de la formation, une mallette d'outils est mise à disposition pour les petites réparations.

Les dispositifs de filtres à sable permettent une importante diminution du temps consacré à la corvée d'eau, généralement exécutée par les femmes. De plus, ils diminuent considérable le budget des familles consacré au traitement des maladies liées à l'eau salée et polluée.

Améliorer l'hygiène dans les villages

Plus de 200 latrines sont construites dans les villages pour éviter la défécation à l'air libre et la propagation de maladies transmissibles. Des séances de sensibilisations sont menées auprès des coopératives agricoles, des écoles sur l'entretien des latrines et les pratiques d'hygiènes corporelles. Des formations spécifiques sont également délivrées aux femmes qui supervisent les bonnes pratiques d'hygiène dans les familles au Bangladesh.

Agir pour une agriculture durable

Les actions de distribution des alevins, des semences aux familles, l'irrigation des champs et la formation des agriculteurs sont également réalisées pour promouvoir une agriculture durable et assurer une autosuffisance alimentaire de ces villages. Des composteurs de déchets agricoles et ménagers ont été installés et les agriculteurs formés à leur utilisation. Ainsi, le compost réalisé est utilisé dans les jardins familiaux pour améliorer la production de légumes. La vente des légumes sur les marchés représente un revenu significatif pour les familles.

Toutes ses actions réalisées ont permis au comité français de soutien à GK Savar de recevoir en 2021, une distinction de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour son investissement à l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations du Sunderbans.

L'eau potable disponible toute l'année à moins de quinze minutes des maisons est indispensable pour le développement socio-économique et la santé des populations. Ainsi, l'installation des dispositifs de filtres à sable, la construction des latrines et la formation des familles doivent se poursuivre pour toucher tous les villages au sud du Bangladesh.

> **L'eau potable disponible toute l'année à moins de quinze minutes des maisons est indispensable pour le développement socio-économique et la santé des populations.**

TÉMOIGNAGE

Photos : Association Kassoumaï 28

LE POTAGER DE TALLOUM EN CASAMANCE

> Association Kassoumaï 28 (Eure-et-Loir)

Les projets avec un volet accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement se révèlent être un gage de pérennité et de durabilité des actions.

Notre histoire avec le village de Talloum commence en 2004. Tout au long de ces années, l'association a mis en place une multitude d'actions dans divers domaines : la santé, l'alimentation des enfants, l'école, l'hygiène alimentaire, le travail des femmes.

Notre but a toujours été, comme beaucoup d'autres associations de solidarité internationale, d'apporter notre soutien et de construire ensemble un avenir.

Il y a trois ans, nous avons été interpellés par Monsieur Louké Djiba, qui souhaitait mettre à disposition une pièce de terre de deux hectares pour créer un potager. Nous savons combien il est engagé auprès de la population et combien il souhaitait venir en aide aux habitants de Talloum tout en étant conscient des problèmes climatiques et écologiques.

Dès lors, le projet de création d'un potager et d'un verger fût lancé. Les quelques étapes clés :

- Clore le terrain de deux hectares
- Défricher
- Creuser un puit avec pompage solaire
- Créer des bassins afin que les femmes puisent l'eau pour arroser
- Installer de réserves d'eau en hauteur
- Labourer avec les boeufs
- Démarrer les plantations et les semis

Au fil des mois, il s'est avéré nécessaire de faire de la micro irrigation afin de faciliter le travail des femmes et d'économiser l'eau. Nous avons mis en place une règle très simple depuis le début du projet. Nous achetons le matériel et les personnes sur place mettent en œuvre, ainsi chacun s'approprie le projet.

Aujourd'hui, 20 femmes du village travaillent sur l'exploitation. Chacune ayant une parcelle, gérant sa production à sa convenance. Il est simplement demandé de laisser un pourcentage de la récolte pour financer l'amortissement du matériel investit et pour prévoir les futurs investissements et l'achat des semences. L'exploitation maraîchère s'occupe de former 14 apprentis en lien avec le centre de formation. Nous avons constaté une nette amélioration des conditions de travail car il a été acheté un tricycle à moteur permettant le transport des personnes et des légumes, l'exploitation étant excentrée par rapport au village.

Le constat de cette opération est positif. Il a créé du travail, une richesse,

> ***Le constat de cette opération est positif. Il a créé du travail, une richesse, une valorisation du territoire, la prise de conscience des réalités climatiques et écologiques.***

une valorisation du territoire, la prise de conscience des réalités climatiques et écologiques.

D'avoir associé le privé et le public a été un challenge au départ de l'opération et à ce jour, nous pouvons dire que c'est une réussite.

Enfin, nous avons aidé à financer la construction d'un abri pour conserver les légumes afin de pouvoir les revendre au meilleur moment et au meilleur prix.

Des légumes produits sur l'exploitation peuvent être achetés afin de nourrir les enfants à l'école le midi. Grâce à ce projet, au travail mis en place ensemble, nos partenaires sont autonomes.

L'accès à l'eau potable et l'irrigation comme clés de réussite pour les projets de développement

Solliciter le dispositif 1% auprès du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Vaucouleurs Rive Droite, situé à la fois en Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir) et en Ile-de-France (Yvelines), a été une décision spontanée pour notre association Kassoumaï de Saint-Ouen-Marchefroy dans le Nord de l'Eure-et-Loir à quelques kilomètres du département des Yvelines.

Depuis 18 ans, notre association française entretient des liens étroits avec le village de Talloum en Casamance au Sénégal avec la réalisation de projets de développement dans les domaines de la santé, l'alimentation des enfants, l'éducation, l'hygiène alimentaire, le travail des femmes. Face aux problèmes climatiques et écologiques, l'autonomie et la résilience alimentaire apportent une solution pour la population locale. La demande et les besoins exprimés par les habitants ont créé un nouveau projet entre notre association d'Eure-et-Loir et le village de Casamance : la création d'un potager et d'un verger. Le sujet principal de ce projet réside dans la pratique maraîchère mais le thème de l'eau est sous-jacent et assure le bon déroulé des actions. La création d'un forage à énergie solaire, de bassins d'eau et de réserves d'eau en hauteur ont été pensés dès l'écriture du projet. Il a cependant fallu compléter les réalisations en lien avec l'eau puisque rapidement, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un système de micro-irrigation afin de faciliter le travail des femmes et d'économiser de l'eau. Le projet permet donc d'irriguer la parcelle maraîchère, de donner un accès à une eau potable de qualité à la population locale et de décharger les femmes du travail d'approvisionnement en eau c'est-à-dire d'aller récupérer à plusieurs kilomètres de l'eau pour la consommation de leur foyer mais aussi pour arroser leur culture agricole. Les projets avec un volet accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement se révèlent être un gage de pérennité et de durabilité des actions. La question de l'accès aux services essentiels soulève bien souvent d'autres problématiques comme l'alimentation, l'égalité femme/homme, la santé et l'hygiène.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Vaucouleurs Rive Droite, un support financier pour le volet eau du projet de maraîchage

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Vaucouleurs Rive Droit est un syndicat intercommunal qui se trouve entre les régions Île-de-France et Centre-Val de Loire où il gère la gestion de l'eau. Il concerne les communes de Saint-Ouen-Marchefroy, Saint-Lubin-de-Haye et Berchères-sur-Vesgre pour le département de l'Eure-et-Loir et Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey et Orvilliers pour le département des Yvelines.

L'obtention d'une subvention via le 1% eau auprès du syndicat de la Vaucouleurs a permis de créer un système de micro-irrigation, essentiel au projet initial de maraîchage et de diminuer la pénibilité du travail des femmes.

FINANCEMENT LE SOUTIEN DE L'ECSI EN RÉ

	RECITAL-ODD	Initiativ Inte
Nature des porteurs de projets	-Associations -Clubs d'établissements scolaires avec un statut associatif -Syndicat de droit français située en RCVL	Associations
Objectifs	*Sensibiliser les jeunes et profesionnels aux ODD *Développer les compétences les porteurs de projets *Améliorer la qualité des projets mis en oeuvre en région	Les projets doivent aborder les tionale (dans une démarche d'E Axe 1 - Actions d'échanges et/o solidarité internationale, dans u solidarité internationale (ECSI) Axe 2 - Actions en lien avec un cadre des dispositifs JSI ou VV
Public cible	jeunes de 11 à 25 ans	jeunes de 0 à 30 ans
Dimension partenariale	Au moins 1 partenaire de nature différente	Pas obligatoire mais valorisée
Durée minimum des projets	Pas d'action ponctuelle	Pas de durée minimum ou maxi donnée
Durée maximum des projets	1 an	Durée de la période donnée (ge
Montant minimum du soutien financier	1 000€	Pas précisé
Montant maximum du soutien financier	5000€ par porteur de projet	4000€ par projet
% du soutien financier maximum par rapport au montant total du projet (hors valorisation)	70%	60%
% du soutien financier maximum par rapport au RH total du projet	55%	Calcul au prorata du temps déd
% valorisation maximulm par rapport au montant total	30%	Pas de valorisation pris en char
Calendrier des jurys/commissions	Mai 2023 (dépôt : du 06 mars au 07 avril) Janvier 2024 (dépôt : du 06 novembre au 08 décembre)	Février 2023 (dépôt : du 01 oc Avril 2023 (dépôt : du 02 janvi Septembre 2023 (dépôt : du 2
Provenance des fonds	Agence Française de Développement	Fonjep / Ministère de l'Europe
Information/accompagnement/ formation	Information, accompagnement et formation réalisés par Centraider	Information, accompagnement
Points focaux	Centraider : Aratim Kpartiou-Tchasse Courriel : recital@centraider.org Tel. : 06.31.38.93 75	Centraider : Charlotte Bourillon Courriel : charlotte.bourillon@c Tel. : 02. 38.15.66.59

ÉGION : L'ARTICULATION DES DISPOSITIFS

e pour la Solidarité rnationale (ISI)	Axe 1 CAPEI / Région Centre-Val de Loire
	-Collectivités territoriales, -Etablissements publics, -Etablissements d'enseignement (publics ou privés), -Associations loi 1901 et comités de jumelage -Toute autre structure à but non lucratif située en région Centre-Val de Loire
questions d'interculturalité ET de solidarité interna-ECSI) ou de sensibilisation à l'interculturalité et à la une démarche d'éducation à la citoyenneté et à la projet de départ ou d'accueil de jeunes dans le /SI.	*Sensibiliser les citoyens aux questions européennes et internationales, à travers les ODD et l'engagement citoyen *Transmettre des informations et des connaissances pour comprendre et permettre aux citoyens de faire des choix éclairés afin d'agir en pleine conscience.
	Tout public
	Pas obligatoire mais conseillé. Démonstration d'un partenariat local dans la mise en oeuvre du projet (méthodologique, thématique, financier, institutionnel...)
mum mais l'action doit se dérouler sur une période	Pas de durée minimum ou maximum mais l'action doit se dérouler sur une période donnée
énéralement 6 mois)	2 ans
	1 000€
	3 000€ pour 1 porteur de projet 6 000€ jusqu'à 3 partenaires de la région (incluant le porteur de projet) 10 000€ au-delà de 4 partenaires de la région (incluant le porteur de projet)
	50%
ié au projet	30%
ge	Pas de valorisation pris en charge
ctobre au 30 décembre 2022) er au 17 mars 2023) 0 mars au 29 juin 2023)	7 avril 2023 (dépôt : 19 janvier 2023) 16 juin 2023 (dépôt : 23 mars 2023) octobre2023 (dépôt : 6 juillet 2023) janvier 2024 (dépôt : 10 octobre 2023)
et des Affaires étrangères	Région Centre-Val de Loire
et formation réalisés par Centraider	Information et communication par la Région et Centraider Accompagnement et formation par Centraider
entraider.org	Région Centre-Val de Loire : Sandrine Freminet, Chargée de mission Europe et solidarité internationale Tel : 02.38.70.27.34 /courriel : sandrine.freminet@centrevaldeloire.fr

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE

Au cours des derniers mois, Centraider a accueilli Salomé Riffault pour un stage volontaire de 5 semaine à Bourges. Originaire de Bourges et étudiante à l'institut d'études politiques de Lille, Salomé était désireuse de découvrir le secteur de la solidarité internationale. Elle a ainsi plus spécifiquement travaillé sur les liens entre mobilité internationale et éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Centraider accueille Katia Sochon en volontariat de Service civique. Etudiante en psychologie à l'université de Tours, elle appuie la communication autour du Festival des solidarités et Alimenterre.

Chloé Le Bris, diplômée en Master de politiques publiques spécialisé sur les territoires en transition, remplace Elsa Tisné-Versailles pendant son congés maternité. Chloé Le Bris est joignable au bureau de Centraider de Tours et à l'adresse suivante : chloe.lebris@centraider.org

Laurane Alaïs, étudiante en Master en communication à l'Institut d'administration des entreprises,occupe désormais le poste d'assistante communication et évènementiel au sein de Centraider dans le cadre d'une alternance de deux ans.

Chloé Le Bris
chloe.lebris@centraider.org

Katia Sochon
katia.sochons@centraider.org

Laurane Alaïs
laurane.alais@centraider.org

Céline Leroux
Directrice

Représentation, développement de partenariat et de projets, relations institutionnelles

Coopération décentralisée
Acteurs économiques et Responsabilité sociale des organisations

Orléans

direction@centraider.org
06 31 39 59 22

Charlotte Bourillon
Chargée de mission

Mobilité internationale
Formation des acteurs

Jeunesse, sport et tourisme solidaire
Europe
Engagement à l'international

Orléans

charlotte.bourillon@centraider.org
06 82 84 85 80

Guillaume Guetreau
Chargé de communication

Communication et réseaux sociaux
Observatoire

Orléans

guillaume.guetreau@centraider.org
07 68 20 42 67

Elsa Tisné-Versailles
Chargée de mission

Accompagnement des acteurs et animation de réseau (dept 37, 41,28)

Accès aux services essentiels (eau & assainissement, déchets, énergie) et environnement
Dispositifs 1%

Tours

elsa.tisne-versailles@centraider.org
06 42 59 76 32

Maxime Guizouarn
Chargé de mission

Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Campagnes citoyennes :
FESTISOL, Alimenterre
Animation de territorie ECSI

Tours

maxime.guizouarn@centraider.org

Hawa Deme
Chargée de mission

Acteurs économiques

Projet EXPLOR

Tours

hawa.deme@centraider.org
07 63 19 06 22

Sophie Laly
Responsable administrative et financière

Gestion administrative et financière
Identification des acteurs
Relations au CA & membres

Vendôme

sophie.laly@centraider.org
02 54 80 23 09

Aratim Kpartiou-Tchasse
Chargé de mission

Accompagnement des acteurs et animation de réseau (dept 45,18,36)

Appui à projets & coordination RECITAL
Relations avec les Organisations de Solidarité Internationale issues l'immigration
Agriculture & développement durable

Bourges

aratim.kpartiou-tchasse@centraider.org
06 31 38 93 75

CENTRAIDER
Siège
140 Faubourg Chartrain
41100 Vendôme
tél.: 02 54 80 23 09

CENTRAIDER
Antenne de Tours
20 rue de Montbazon
37000 Tours
tél.: 02 47 34 99 47

CENTRAIDER
Antenne d'Orléans
48 rue du Bourdon Blanc
45000 Orléans
tél.: 02 38 15 66 59

CENTRAIDER
Antenne de Bourges
3 rue du Moulon
18000 Bourges
tél.: 02 54 80 23 09

www.centraider.org

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CENTRAIDER
20 BÉNÉVOLES MOBILISÉS POUR LE RÉSEAU

LES RRMA EN ACTION

LES RÉSEAUX RÉGIONAUX MULTI-ACTEURS DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALES

CENTRAIDER

PRÉSENTE

EXPOSITION

SAHEL

POUR UNE PAIX DURABLE : L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE • 18 NOV. AU 3 DÉC. 2022
RIVIÈRE • 23 NOV. AU 1ER DÉC. 2022
ARGENTON-SUR-CREUSE • 6 AU 15 JANV. 2023
CHÂTEAUROUX • 16 AU 31 JANV. 2023
JOUÉ-LÈS-TOURS / BALLAN MIRÉ • 2023

www.centraider.org